

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Avenant modificatif de bail commercial renouvelé..... **Page 2034**
- Autorisation sollicitée par Grand Lyon Habitat de déposer une déclaration préalable de travaux de reprises de façades **Page 2034**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon **Page 2035**
- Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain..... **Page 2035**
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux **Page 2036**
- Conclusion d'un bail d'habitation **Page 2036**
- Convention d'occupation temporaire à titre onéreux du domaine public **Page 2037**
- Souscription de ligne de trésorerie **Page 2037**
- Direction Centrale de l'immobilier - Locations des salles municipales
- Régie de recettes **Page 2039**
- Théâtre des Célestins - Mises à disposition.... **Pages 2039 à 2040**
- Changement de nom de régie **Page 2040**
- Direction des sports - Centre Nautique de la Duchère - Régie de recettes - Décision modificative **Page 2041**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature au sein de la Délégation Générale aux Ressources humaines durant la période du 22 juillet au 18 août 2019..... **Page 2042**
- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêté temporaire N°: 2019 C 8960 LDR/AF - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Eurojoint-Atlantic Route : sur le territoire de la Ville de Lyon..... **Page 2042**
- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêté temporaire : M 2019 C 9119 LDR/AF - Réglementation provisoire du stationnement et de la circulation des véhicules et des piétons - Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents.... **Page 2043**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2050**
- Délégation Générale aux Ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 2101**
 - Tableau d'avancement **Page 2102**
- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 2102**
 - Tableau d'avancement **Page 2119**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2120**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

- d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 2120 à 2124**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Avenant modificatif au bail commercial renouvelé conclu entre la société JBCA Sarl et la Ville de Lyon en date du 4 février 2013 relatif à la mise à disposition d'un local commercial d'une surface utile de 55,00 m² situé dans l'emprise du Palais Saint-Pierre, sis 5 rue Paul Chenavard - 69001 Lyon - EI 01 013 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire - hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux commerciaux d'une surface pondérée de 118,75 m², situés au sous-sol, rez-de-chaussée, mezzanine et 1er étage du 5 rue Paul Chenavard à Lyon 1er, référencés sous le numéro d'ensemble immobilier 01 013 dans l'emprise du Palais Saint-Pierre, parcelle cadastrée 69 381 AT 70, appartenant à son domaine privé ;

Considérant que par acte sous seing privé en date du 4 février 2013, la société JBCA Sarl et la Ville de Lyon sont convenues de renouveler le bail commercial conclu en date du 6 février 2004. Ce renouvellement s'est effectué à compter du 1er avril 2013, selon les mêmes termes soit un loyer annuel réévalué à 16 114,08 € hors charges ;

Considérant qu'en mai 2018, et suite à un mail et une demande de M. Julien Cavallero, les services techniques de la Ville de Lyon ont effectué une visite des locaux. A cette occasion, il a été constaté d'une part, que l'escalier desservant les différents niveaux était en mauvais état et, d'autre part, qu'il ne répondait plus aux normes en vigueur relatives aux établissements recevant du public. Il a donc été préconisé de ne plus l'utiliser ;

Considérant que conformément au bail commercial renouvelé conclu entre les Parties, les grosses réparations définies à l'article 606 du code civil incombent au propriétaire soit, dans le cas présent, la Ville de Lyon ;

Considérant qu'en conséquence la société JBCA est privée des surfaces commerciales accessibles par l'escalier, soit 63,75m² et ne peut exploiter que 46% de la surface louée ;

Considérant que dans l'attente de la réalisation des travaux par la Ville de Lyon, il convient de modifier le bail commercial renouvelé conclu avec la société JBCA Sarl en date du 4 février 2013 afin d'adapter temporairement le montant du loyer à la surface réellement exploitée 55,00 m² ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant modificatif au bail commercial renouvelé conclu en date du 4 février 2013 entre la société JBCA Sarl et la Ville de Lyon relatif à la mise à disposition d'un local commercial d'une surface utile de 55,00 m² situé dans l'emprise du Palais Saint-Pierre, sis 5 rue Paul Chenavard - 69001 Lyon, moyennant un loyer de 8 862,74 € (huit mille huit cent soixante-deux euros et 74 centimes) hors taxes, hors charges.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 25 avril 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Autorisation sollicitée par Grand Lyon Habitat de déposer une déclaration préalable de travaux de reprises de façades des immeubles de Cité Jardin à Gerland - Lyon 7ème – EI 07 053 à 07 055. (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du CGCT délégation au Maire de « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la Ville de Lyon par convention de gestion en date du 10 mars 1998, approuvée par délibération du Conseil municipal n° 97/2152 en date du 15 décembre 1997, la Ville de Lyon a confié la gestion à « l'Office public d'aménagement et de construction du Grand Lyon », devenu « Grand Lyon Habitat », de quatre groupes de logements sociaux situés à Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 6ème et Lyon 7ème, dont elle est propriétaire ;

Considérant que, par ailleurs, la Ville de Lyon a par délibération du Conseil municipal n° 2017/3035 en date du 29 mai 2017, autorisé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au bénéfice de Grand Lyon Habitat, aux fins de réalisation de divers travaux sur ledit parc de logements sociaux, et notamment la reprise des façades de l'ensemble des immeubles de Cité Jardin à Gerland, Lyon 7ème ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux, il convient pour Grand Lyon Habitat d'obtenir l'autorisation par la Ville de Lyon de déposer de déclaration préalable auprès des services compétents ;

Vu les délibérations n° 97/2152, et 2017/3035 ;

Vu la convention de gestion ;

Vu la convention de Maîtrise d'ouvrage Déléguée ;

Décide :

Article Premier. - Que Grand Lyon Habitat est autorisé à déposer une déclaration préalable aux fins de reprises des façades des immeubles de Cité Jardin à Lyon 7ème.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les

deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 6 mai 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Open Parc d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or sis place Général Leclerc, à Lyon 6ème, pour l'organisation du tournoi de tennis « Open Parc Auvergne Rhône Alpes 2019 et 2020 » - EI 06 016 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du parc de la Tête d'Or situé place Général Leclerc à Lyon 6ème, de section cadastrale AC 1, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 06 016, et appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'un tournoi de tennis sur terre battue « Open Parc Auvergne Rhône-Alpes » classifié ATP 250 est organisé dans l'enceinte du parc de la Tête d'Or du samedi 18 mai 2019 au samedi 25 mai 2019 inclus et du samedi 16 mai 2020 au samedi 23 mai 2020 inclus ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la société Open Parc certains espaces du parc de la Tête d'Or, à compter du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019 inclus pour le tournoi 2019 et du lundi 27 avril 2020 jusqu'au vendredi 29 mai 2020 pour le tournoi 2020 incluant également les périodes de montage et de démontage des installations et ainsi de procéder à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet et de permettre l'organisation de ce tournoi de tennis en 2019 et 2020 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or sis place Général Leclerc à Lyon 6ème comprenant le vélodrome Georges Prével et ses abords, le parking des bus du parc, le parking du Chalet du Parc ainsi qu'un espace de 100 m² au rez-de-chaussée du Chalet du Parc pour l'organisation des tournois de tennis « Open parc Auvergne Rhône-Alpes 2019 et 2020 » consentie au profit de la société Open Parc, prenant effet pour l'édition 2019 à compter du lundi 29 avril 2019 pour se terminer le vendredi 31 mai 2019 inclus, respectivement pour l'édition 2020 à compter du lundi 27 avril 2020 pour se terminer le vendredi 29 mai 2020 inclus et moyennant une redevance pour la durée totale de l'occupation de 119 405 euros (cent dix-neuf mille quatre cent cinq euros) pour l'édition 2019 payable à terme échu.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 6 mai 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 149 rue Garibaldi à Lyon 3ème au profit de la SPL Lyon Part-Dieu en vue de réaliser des diagnostics techniques, EI 03 048 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement à Lyon 3ème situé 149 rue Garibaldi, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03 048, parcelles cadastrées AR 26, AR 27 et AR 48 appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'une partie de ce tènement, a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par la SPL Lyon Part-Dieu, pour une durée de 24 jours en vue de réaliser des diagnostics techniques pour une emprise d'environ de 520 m² ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 1 250€ (mille deux cent cinquante euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant qu'il est opportun, pour la ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la SPL Lyon Part-Dieu, à compter du

8 mai jusqu'au 31 mai 2019 inclus, moyennant un loyer total de 1 250 euros.

Art. 2. - Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 mai 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de boxes situés dans la galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon au profit de l'association « Courir pour elles » pour la période du vendredi 17 au lundi 20 mai 2019 - EI 01 204 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT54, AT146, et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que l'association contribue à la lutte contre les cancers féminins par la prévention et par l'amélioration de la qualité de vie des femmes en soins. Afin de réaliser son projet, « Courir pour elles » s'assigne notamment comme missions de sensibiliser et d'éduquer à la prévention, de promouvoir l'activité physique comme moyen de lutte contre le cancer et de développer des soins de support notamment via la création de postes d'APA (Activité physique adaptée) diplômés ;

Considérant que la manifestation 2019 se déroulera le dimanche 19 mai 2019 au parc de Parilly à Bron et afin faciliter l'organisation de cet événement, l'association « Courir pour elles » sollicite la Ville de Lyon pour la mise à disposition - du vendredi 17 au lundi 20 mai 2019 - de boxes situés à l'avant et à l'arrière de la galerie des Terreaux ;

Considérant que la Ville de Lyon, estimant que cet événement répond à ses objectifs en matière de politique festive et artistique, souhaite répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable portant sur les boxes situés en façade de la galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, au profit de l'association « Courir pour elles », pour la période allant du vendredi 17 au lundi 20 mai 2019, moyennant le versement d'une redevance s'élevant à 100 € (cent euros) charges et taxes comprises.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 mai 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail d'habitation pour l'appartement situé au 5ème étage de l'immeuble sis 53 avenue de Saxe à Lyon 3ème, par la Ville de Lyon au profit de M. Cakar Hali I – EI 03 068 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un appartement vacant sis à Lyon 3ème, 53 avenue de Saxe parcelle cadastrée AC 19 et répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 03 068 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine privé et de la valorisation de son patrimoine, de procéder à la relocation dudit appartement ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail d'habitation pour l'appartement situé au 5ème étage de l'immeuble sis 53 avenue de Saxe à Lyon 3ème, d'une surface de 54.94 m², par la Ville de Lyon au profit de M. Cakar Halil, prenant effet le 15 avril 2019 pour se terminer le 14 octobre 2025, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 636 € mensuels (Six cent trente-six Euros) outre charges.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les

deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 mai 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Convention d'occupation temporaire à titre onéreux du domaine public consentie à l'association « Théâtre du Point du Jour » pour les locaux sis 7 rue des Aqueducs à Lyon 5ème – EI 05 091 (Direction Centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du Théâtre du Point du Jour, sis 7 rue des Aqueducs à Lyon 5ème, cadastré AZ 146 et répertorié sous le numéro d'Ensemble Immobilier 05 091 ;

Considérant que début 2018, Gwenaël Morin à qui avait été confiée la direction du Théâtre du Point du Jour a informé la Ville de son souhait de ne pas renouveler sa convention d'objectifs ;

Considérant que la Ville a alors lancé un appel à candidatures pour démarrer un nouveau cycle pour le Théâtre du Point du Jour à l'issue duquel, parmi les 51 candidatures reçues et étudiées, le projet d'Angélique Clairand et Eric Massé de la compagnie des Lumas a été retenu ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, de maintenir une offre diversifiée de productions théâtrales dans ses salles dédiées ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, au profit de l'association « Théâtre du Point du Jour » pour une durée de trois ans et neuf mois à effet du 19 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 50 700 € (cinquante mille sept cents euros).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 mai 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 35 000 000 € auprès de la Société Générale et d'une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 € auprès de la Banque Rhône-Alpes (Service Expertise financière et financements externes)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122 - 22 et L 2122 - 23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2018/4193 du 5 novembre 2018 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des lignes de trésorerie ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2018 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2018/4384 du 17 décembre 2018 portant adoption du budget primitif 2019 ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon contracte auprès de la Société Générale une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 35 millions d'euros présentant les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Société Générale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	35 000 000.00 EUR

Durée maximum	364 jours à compter de la signature du contrat
Taux d'Intérêt	Euribor moyen mensuel 1 mois + marge de 0.30 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission de confirmation	12 500.00 EUR, soit 0.03 % l'an sur le montant total de la ligne, perçu trimestriellement
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de virement de trésorerie privilégiée Montant minimum 100.000 euros pour les tirages

Art. 2. - La Ville de Lyon contracte auprès de la Banque Rhône-Alpes une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 5 millions d'Euros présentant les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Rhône-Alpes
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	5 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours à compter de la date de signature du contrat
Taux d'Intérêt	Euribor 3 Mois + marge de 1 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission de non utilisation	2 000.00 EUR, soit 0.04 % du Montant total de la ligne de trésorerie, perçu trimestriellement
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de virement de trésorerie privilégiée

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage pendant toute la durée des contrats à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement aux prêteurs des sommes dues en règlement des annuités prévues aux contrats.

Art. 4. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 11 juin 2019,

Pour le Maire de Lyon,
Le Premier Adjoint Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM

Direction Centrale de l'immobilier - Locations des salles municipales - Régie de recettes - Consolidation de l'arrêté initial - Ajout de modes d'encaissement des recettes (virement, CB) - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor - Durée de prolongation de la régie portée à 90 jours (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et Applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 du 5 novembre 2018, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 du 5 février 2019 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1985, modifié, instituant une régie de recettes à la Direction Centrale de l'immobilier ;

Vu la proposition de Mme Christiane Cerutti, Directrice de la Direction Centrale de l'immobilier en date du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en date du 4 juillet 2019 ;

Décide :

Que l'arrêté du 30 mai 1985 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes prolongée auprès de la Direction Centrale de l'immobilier ;

Art. 2. - Cette régie est installée 11, rue du Griffon 69001 Lyon ;

Art. 3. - Cette régie encaisse les produits suivants :

Perception, y compris les arrhes, de la location des salles municipales gérées par la Direction Centrale de l'immobilier :

- Bourse du travail, salle Albert Thomas, 94 place Guichard 69003 Lyon ;

- Palais de Bondy (salle Molière, salle Witkowski et salons d'expositions), 18-20 quai de Bondy 69005 Lyon ;

- Salle Victor Hugo, 33 rue Bossuet 69006 Lyon ;

- Salle Paul Garcin, impasse Flesselles 69001 Lyon ;

- Salle Barbara, 53 rue Charles Richerand 69003 Lyon ;

- Palais de la Mutualité, Salle Edouard Herriot, Place Antonin Jutard 69003 Lyon ;

- Salle Latreille, 23 rue de Bourgogne 69009 Lyon.

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques ;

- Virements ;

- Cartes bancaires en présentiel et à distance.

Art. 5. - Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques - 3 rue de la Charité 69002 Lyon ;

Art. 6. - Le montant maximum de la monnaie fiduciaire que le régisseur est autorisé à conserver à la régie est fixé à cinquante-cinq mille euros (55 000€). Lorsque ce montant est atteint, le régisseur devra sans délai effectuer un versement auprès du Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 7. - Le délai de recouvrement est fixé à 90 jours à compter de la date d'envoi de la facture, lequel intervient dès le lendemain de la manifestation. A l'issue de ce délai, le régisseur fera procéder à l'émission de titres pour permettre le recouvrement par la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon ;

Art. 8. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées, à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, lorsque le montant de l'encaisse est atteint, et lors de sa sortie de fonction ;

Art. 9. - Le régisseur doit exiger un chèque certifié ou un chèque de banque lorsque le montant est supérieur à mille cinq cents euros (1 500€) pour les particuliers ;

Art. 10. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon ;

Art. 11. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur ;

Art. 12. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur ;

Art. 13. - Le recouvrement des droits est effectué contre la délivrance de factures numérotées :

- des états détaillés,

- des locations devront être remis à la Trésorerie de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 14. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 9 juillet 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Théâtre des Célestins - Mise à disposition de « Tous les espaces du théâtre sans la Célestine » au profit de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou pas l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4784 du Conseil municipal du 20 mai 2019, approuvant les tarifs de la billetterie des Célestins, Théâtre de Lyon

(abonnements, cartes Célestins, location) ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé théâtre des Célestins, situé 11 place des Célestins à Lyon 2ème, référencé comme ensemble immobilier n° 02013 ;

Considérant la demande de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon d'organiser un événement au Théâtre du 27 juin au 3 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon du 27 juin au 3 juillet 2019, de tous les espaces du théâtre, sans la Célestine, afin d'organiser la Revue des avocats du Barreau de Lyon mêlant les arts de la scène (danse, chant, théâtre) intitulée Maître à bord et moyennant une redevance de 38 255,00 € (Trente-huit mille deux cent cinquante-cinq euros) H.T. soit 45 906,00 € (quarante-cinq mille neuf-cent-six euros) T.T.C.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 juillet 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Théâtre des Célestins - Mise à disposition de « Tous les espaces du théâtre sans la Célestine » au profit de la Cie des experts de justice (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou pas l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4784 du Conseil municipal du 20 mai 2019, approuvant les tarifs de la billetterie des Célestins, Théâtre de Lyon (abonnements, cartes Célestins, location) ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Théâtre des Célestins, situé 11 place des Célestins à Lyon 2ème, référencé comme ensemble immobilier n° 02013 ;

Considérant la demande de la Compagnie des experts de justice d'organiser son Assemblée Générale au Théâtre à l'occasion des 60 ans d'existence de la compagnie le 26 Juin 2019 de 13 heures à 22 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Compagnie des experts de justice le mercredi 26 juin 2019 à partir de 13 heures jusqu'à 22 heures, de tous les espaces du théâtre, sans la Célestine, moyennant une redevance de 11 805,00 € (onze-mille huit-cent-cinq euros) H.T. soit 14 166, 00 € (quatorze-mille cent-soixante-six euros) T.T.C.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 juillet 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Théâtre des Célestins - Mise à disposition de « la Grande Salle » au profit de Satori Events (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou pas l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4784 du Conseil municipal du 20 mai 2019, approuvant les tarifs de la billetterie des Célestins, Théâtre de Lyon (abonnements, cartes Célestins, location) ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Théâtre des Célestins, situé 11 place des Célestins à Lyon 2ème, référencé comme ensemble immobilier n° 02013 ;

Considérant la demande de Satori Events d'organiser une soirée événementielle pour la société Big Mat au Théâtre le 25 Juin 2019 de 18 h 30 à 1 heure ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Satori Events le mardi 25 juin 2019 à partir de 18 h 30 jusqu'à 1 heure, de la Grande salle, moyennant une redevance de 7 057,00 € (sept mille cinquante-sept euros) H.T. soit 8 468,40 € (huit mille quatre-vingt-soixante-huit euros et quarante cents) T.T.C.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 juillet 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Changement du nom de la régie (Direction de l'Economie du Commerce et de l'artisanat - Service au commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2013, modifié, instituant une régie de recettes prolongée au service au Commerce Non Sédentaire auprès de la Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon ;

Vu la proposition de Mme Martine Pomarede, régisseur titulaire de la régie de recettes prolongée au service au Commerce Non Sédentaire en date du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 9 juillet 2019 ;

Décide :

Que l'arrêté du 4 juin 2013 annule et remplace l'arrêté du 22 mai 1989 et est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes prolongée nommée « régie DECA » auprès de la Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Art. 2. - Cette régie est installée 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon.

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits de place et droits annexes liés à l'électricité pour les marchés ;

- Redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants, vogues, cirques, Base de vie des forains à Vénissieux et toute activité commerciale non sédentaire ;

- Frais de gardiennage ;

- Frais de dossier pour l'établissement des autorisations de vente et de leur duplicata.

Art. 4. - Chaque perception de produit donne lieu à la délivrance, par le régisseur, d'une quittance ou, pour les produits liés aux marchés forains, de tickets par le régisseur ou ses mandataires.

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires dans la limite de trois cents euros (300€) ;

- Chèques bancaires ;

- Virement.

Art. 6. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Art. 7. - Un fonds de caisse d'un montant de cent cinquante euros (150 €) est mis à disposition du régisseur.

Art. 8. - La régie de recettes « régie DECA » est prolongée comme suit :

Le délai de recouvrement est fixé à 90 jours après la date d'émission de la facture.

Art. 9. - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €).

Art. 10. - Le régisseur est tenu de verser à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon le montant de l'encaisse dès que celui-ci a atteint le montant maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois tous les mois et en cas de sortie de fonctions.

Art. 11. - Le régisseur verse auprès de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois.

Art. 12. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 13. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Art. 14. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication au Bulletin municipal officiel.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 12 juillet 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Centre Nautique de la Duchère - 264 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon - Régie de recettes - Décision modificative : augmentation de l'encaisse et du fonds de caisse (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et Applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 1988, modifié, instituant une régie de recettes au centre Nautique de la Duchère, auprès de la Direction des Sports et située au 4 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon ;

Vu la proposition de Mme Florence Paillasa, Gestionnaire Administratif et Financier de la Direction des sports en date du 28 juin 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 4 juillet 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 1er juillet 1988 est modifié comme suit :

Article Premier. - Les arrêtés des 2 mai 1967 et 6 juillet 1987 sont annulés par l'arrêté du 1er juillet 1988.

Art. 2. - Il est institué une régie de recettes au Centre Nautique de la Duchère auprès de la Direction des Sports.

Art. 3. - Cette régie est installée au 264 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon.

Art. 4. - Cette régie est temporaire et fonctionne selon les dates d'ouverture fixées par arrêté municipal.

Art. 5. - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrées perçus par le biais de caisses enregistreuses et d'une billetterie.

Les tarifs seront fixés par délibération du Conseil municipal.

Art. 6. - Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires ;

- Chèques bancaires ou postaux ;

- Cartes Bancaires.

Art. 7. - Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 8. - Il est institué un fonds de caisse permanent de cinq cents euros (500 €).

Art. 9. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Art. 10. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à quinze mille euros (15 000 €).

Art. 11. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville.

Art. 12. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 13. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 14. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 15. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 12 juillet 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Délégations de signature au sein de la Délégation Générale aux Ressources humaines durant la période du 22 juillet au 18 août 2019 (Direction Pilotage financier et juridique RH - Service Juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-27 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-21 du 15 juillet 2019 portant délégations de signature au sein de la Délégation Générale aux Ressources humaines ;

Considérant qu'en l'absence de M. Guilhem Plaisant durant la période du 22 juillet au 18 août 2019, il convient d'assurer la bonne marche de l'administration communale en accordant, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, une délégation de signature à Mme Marie-Ange Mats, Directrice de l'administration des personnels du 22 juillet 2019 au 12 août 2019 et à Mme Sylviane Gachet, Directrice de l'emploi et des compétences du 13 au 18 août 2019 ;

Arrête :

Article Premier. - Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté n° 2019-21 du 15 juillet 2019, en l'absence de M. Guilhem Plaisant, Secrétaire général de la Ville de Lyon durant la période du 22 juillet au 18 août 2019, la délégation confiée à M. Guilhem Plaisant au titre de l'article 2 précité est donnée à :

- Mme Marie-Ange Mats, Directrice de l'administration des personnels du 22 juillet 2019 au 12 août 2019 ;

- Mme Sylviane Gachet, Directrice de l'emploi et des compétences du 13 au 18 août 2019.

Aux fins de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté n° 2019-21 du 15 juillet 2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange Mats ou de Mme Sylviane Gachet, la délégation qui leur est conférée sera exercée par M. Marc Muller, Adjoint au Directeur général adjoint en charge de la Délégation générale aux Ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Muller, la délégation qui lui est conférée sera exercée par M. Claude Soubeyran de Saint-Prix, Directeur général des services.

Art. 2. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 16 juillet 2019

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2019 C 8960 LDR/AF - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Eurojoint-Atlantic Route : sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation Temporaire de l'espace public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment : L'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
 Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;
 Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;
 Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Secheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;
 Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;
 Vu la demande de l'Entreprise Eurojoint- Atlantic Route ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint- Atlantic Route assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier - A partir du 18 juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 de 9 heures à 16 h 30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint- Atlantic Route sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, nonobstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra installer une circulation alternée gérée par piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plateforme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5A devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plateforme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 13. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire : M 2019 C 9119 LDR/AF - Règlementation provisoire du stationnement et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation Temporaire de l'espace public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment : L'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du stationnement du Maire. Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs aux pouvoirs de police de la circulation du Président de la Métropole ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Secheresse, 5ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction départementale de sécurité publique du Rhône ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'après match de la coupe du monde d'Afrique des Nations, il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de la circulation des véhicules dans certaines rues de Lyon 1er, 2ème, 3ème, 7ème ;

Arrêtent :

Article Premier. - - A partir du vendredi 19 juillet 2019, 16 heures, jusqu'au samedi 20 juillet 2019, 12 heures, la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police :

- Rue Paul Chenavard au Sud de la place des Terreaux ;
- Quai Docteur Gailleton entre la place Antonin Poncet et le Pont de la Guillotière ;
- Rue Auguste Comte au Nord de la rue François Dauphin ;
- Rue de Brest au Sud de la rue Grenette ;
- Rue de la Charité au Nord de la rue François Dauphin ;
- Rue de la République au Nord de la rue Grenette ;
- Rue Gasparin au Sud de la place des Jacobins ;
- Rue du Président Edouard Herriot au Nord de la place Bellecour ;
- Rue du Président Edouard Herriot au Nord de la rue Grenette ;
- Cours de la Liberté au Sud de la Part-Dieu ;

- Cours Gambetta à l'Est de la rue Sébastien Gryphe ;
- Pont de la Guillotière et ses bretelles d'accès ;
- Quai Victor Augagneur au Sud du cours Lafayette ;
- Rue Commandant Fuzier à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe ;
- Rue Chaponnay à l'Ouest de la rue Pierre Bourdan ;
- Rue de l'Humilité à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe ;
- Rue Jean Larrivé au Sud de la rue de la Part-Dieu ;
- Rue Marignan au Sud de la rue Villeroy ;
- Rue Mazenod à l'Ouest de la rue Duphot ;
- Rue Moncey au Sud de la rue Villeroy ;
- Rue Paul Bert à l'Ouest de la rue Villeroy ;
- Rue Villeroy à l'Ouest de la rue Pierre Bourdan ;
- Grande rue de la Guillotière au Nord de la rue des Trois Rois ;
- Place Raspail au Nord de la rue d'Aguesseau ;
- Quai Claude Bernard au Nord de la rue d'Aguesseau ;
- Rue Béchevelin au Nord de la rue des Trois Rois ;
- Rue de Marseille au Nord de la rue d'Aguesseau ;
- Rue Louis Dansard à l'Est de la Grande rue de la Guillotière ;
- Rue Pasteur au Nord de la rue d'Aguesseau ;
- Rue Sébastien Gryphe à l'Est de la Grande rue de la Guillotière ;
- Rue Antoine de Saint-Exupéry à l'Est de la rue du Plat.

Art. 2. - A partir du vendredi 19 juillet 2019, 16 heures, jusqu'au samedi 20 juillet 2019, 12 heures, la pose de dispositif anti béliers sera autorisée :
- dans les rues citées à l'article 1 du présent arrêté.

Art. 3. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des véhicules des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 4. - La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36028	Abrogation - R glementation de stationnement sur la place Saint-Nizier Lyon 1er (stationnement)	L'arrêté 2009R 02225 du 28/04/2011, portant sur la mesure - R glementation de stationnement est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36029	Abrogation - R glementation de stationnement sur place Saint-Nizier Lyon 1er (stationnement)	L'arrêté 2009R 05260 du 27/04/2011, portant sur la mesure - R glementation de stationnement est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36030	Abrogation - Stationnement réservé deux-roues motorisés sur place Saint-Nizier Lyon 1er (stationnement)	L'arrêté 2009R 02227 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36031	"Abrogation - R glementation de stationnement sur place d'Albon Lyon 1er (stationnement)"	L'arrêté 2009R 06350 du 28/04/2011, portant sur la mesure - R glementation de stationnement est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36059	Stationnement réservé personnes à mobilité réduite 41 rue Paul Chenavard Lyon 1er (stationnement)	"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 6 mètres au N°41 rue Paul Chenavard(1), chaussée Est, côté Est. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36060	Stationnement réservé personnes à mobilité réduite 11 rue Chavanne Lyon 1er (stationnement)	<p>"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 6 mètres rue Chavanne(1), côté Est, au Sud du N°11 rue Chavanne(1).</p> <p>L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36061	R glementation d'arrêt rue des Bouquetiers Lyon 1er (stationnement)	<p>"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue des Bouquetiers(1), côté Nord, à partir d'un point situé à 15 mètres à l'Est de l'intersection avec la rue Chavanne(1) et sur un emplacement de 15 mètres vers l'Est. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules transportant des marchandises.</p> <p>Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.</p> <p>La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire.</p> <p>Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.</p> <p>Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36062	Stationnement réservé cycles 13 rue Chavanne Lyon 1er (stationnement)	<p>"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 8 mètres au N°13 rue Chavanne(1), côté Est.</p> <p>Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36063	Interdiction d'arrêt 26-28 rue Paul Chenavard Lyon 1er (stationnement)	<p>"L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Paul Chenavard(1), côté Ouest, entre les N°26 et 28 rue Paul Chenavard(1) sur un emplacement de 20 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36027	Abrogation - R glementation de stationnement sur place Saint-Nizier Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 09880 du 27/04/2011, portant sur la mesure - R glementation de stationnement est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36032	Abrogation - Stationnement réservé sur place Saint-Nizier Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 02226 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36033	Abrogation - R glementation de stationnement sur place Saint-Nizier Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 05261 du 28/04/2011, portant sur la mesure - R glementation de stationnement est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36034	Abrogation - Stationnement réservé personnes à mobilité réduite sur place Saint-Nizier Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 04356 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36040	Abrogation - Stationnement réservé sur place Saint-Nizier Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 04055 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36042	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue des Bouquetiers Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 00941 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36044	Abrogation - R glementation d'arrêt sur rue des Bouquetiers Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 10090 du 29/04/2011, portant sur la mesure - R glementation d'arrêt est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36045	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Mercière Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 06973 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36048	Abrogation - R glementation de stationnement sur place d'Albon Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 03399 du 28/04/2011, portant sur la mesure - R glementation de stationnement est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36050	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur quai Saint-Antoine Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 09244 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36118	Stationnement réservé rue du Plat Lyon 2ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue du Plat(2), côté Ouest, face à la rue Tony Tollet (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36120	Stationnement réservé rue d'Auvergne sur le Côté Ouest Lyon 2ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres, rue d'Auvergne (2), Côté Ouest, au sud de la rue Sainte-Hélène (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36121	Stationnement réservé rue Vaubecour Lyon 2ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé, sur 10 mètres, rue Vaubecour (2), Côté Ouest, face à la rue Jarente (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36122	Stationnement réservé rue de Condé Lyon 2ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres, rue de Condé (2), Côté Sud, à l'Est de la rue Vaubecour (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36123	Stationnement réservé rue Général Plessier Lyon 2ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé, sur 5 mètres, rue Général Plessier (2), Côté Nord, à l'Ouest de la place Carnot. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36124	Stationnement réservé rue Général Plessier Lyon 2ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé, sur 5 mètres, rue Général Plessier (2), Côté Sud, à l'Est de la place Gensoul (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	12/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36168	Réglementation d'arrêt Cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème (stationnement)	<p>"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00, Cours de Verdun Gensoul (2), côté Sud sur un emplacement de 15 mètres, face au n° 21.</p> <p>Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules transportant des marchandises.</p> <p>Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.</p> <p>La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire.</p> <p>Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.</p> <p>Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36169	Stationnement réservé personnes à mobilité réduite Cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème (stationnement)	<p>"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé, Cours de Verdun Gensoul (2), Côté Sud, face à la rue d'Enghien (2).</p> <p>L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36146	Réglementation d'arrêt quai Jules Courmont Lyon 2ème (stationnement)	<p>"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00, quai Jules Courmont (2), Côté Ouest, sur un emplacement de 15 mètres, au Sud du n° 22.</p> <p>Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules transportant des marchandises.</p> <p>Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.</p> <p>La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen).</p> <p>L'utilisation du disque horaire est obligatoire.</p> <p>Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.</p> <p>Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36178	Stationnement réservé quai Jules Courmont Lyon 2ème (stationnement)	"Les services de mise à disposition de vélos ont un emplacement de stationnement réservé, sur stationnement, quai Jules Courmont (2), contre-allée Est, côté Est, sur 30 mètres, au Nord du Pont de la Guillotière (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36152	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Simon Maupin Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 00978 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36173	Stationnement réservé 1 place Adrien Godien Lyon 4ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 17 mètres (11 mètres plus 6 mètres) au droit du n° 1 de la place Adrien Godien(4), au droit des espaces verts, côté Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36175	Abrogation - Stationnement réservé sur rue de Cuire Lyon 4ème (stationnement)	L'arrêté 2009R 08606 du 27/04/2011, portant sur la mesure de stationnement réservé pour cycles est abrogé.	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36176	Stationnement réservé 12 rue de Cuire sur la Chaussée Est Lyon 4ème (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 12 rue de Cuire(4) sur la Chaussée Est, au sud du passage piétons. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36177	Stationnement réservé 12 rue de Cuire sur la Chaussée Est Lyon 4ème (stationnement)	"Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres au droit du n° 12 rue de Cuire(4) sur la Chaussée Est, 6 mètres au Sud du passage piétons. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	17/07/2019	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>					
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8957	Entreprise Agence Win Win	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle	des animations seront autorisées	Place Carnot	chaussée Ouest, côté Est sur les 6 premiers emplacements en épi situés au Sud de la rue du Général Plessier	Le samedi 31 août 2019, de 10h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 30 août 2019, 8h, jusqu'au dimanche 1 septembre 2019, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8958	Association Les Allumés de la Lanterne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles labellisés Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Benoît	sur 10 mètres, au droit du n° 1	A partir du mercredi 17 juillet 2019, 12h, jusqu'au jeudi 18 juillet 2019, 0h
8959	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Foselev au droit de la grue autoportée	Rue Garibaldi	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 309	Le jeudi 18 juillet 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue l'Abbé Boisard et la Grande rue de la Guillotière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue l'Abbé Boisard et la Grande rue de la Guillotière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8961	Entreprise Au Millimètre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Berjon	sur 30 m, de part et d'autre du n° 31	Le lundi 22 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, sur 30 m face au n° 31	
			le cheminement piéton sera être maintenu et géré au droit du véhicule de chantier		côté pair, sur 30 m face au n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8962	Association Office des Sports de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Open Sport Lyon	des animations seront autorisées	Place Henri Cochet		Le samedi 31 août 2019, de 14h à 18h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
			des installations seront autorisées	Avenue Jean Jaurès	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	Le dimanche 1 septembre 2019, de 10h à 18h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Place Henri Cochet		A partir du samedi 31 août 2019, 6h, jusqu'au lundi 2 septembre 2019, 0h
				Avenue Jean Jaurès	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	Le dimanche 1 septembre 2019, de 10h à 18h
				Place Henri Cochet		
				Rue Jean Pierre Chevrot		A partir du samedi 31 août 2019, 6h, jusqu'au lundi 2 septembre 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Jaurès	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	Le dimanche 1 septembre 2019, de 10h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Pierre Chevrot		
				Avenue Jean Jaurès	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	A partir du samedi 31 août 2019, 6h, jusqu'au lundi 2 septembre 2019, 0h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
8963	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Faites du Vélo	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le samedi 31 août 2019, de 10h à 17h
			des installations seront autorisées			Le samedi 31 août 2019, de 8h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté Est, sur la partie comprise entre la rue de la Part-Dieu et la rue Mazenod	Le samedi 31 août 2019, de 8h à 18h
8964	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur télécom Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 15 m, au droit du n° 92	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
8965	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tuyau de descente à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 20 m, au droit du n° 63	Le lundi 22 juillet 2019, de 7h30 à 17h
8966	Bibliothèque de Saint-Rambert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	la tenue d'un concert sera autorisée	Place Bernard Schonberg		Le samedi 31 août 2019, de 16h à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8967	Entreprise Brand France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier"	Rue Garibaldi	au droit du parvisole la Tour Incity	Le lundi 22 juillet 2019
8968	Entreprise Société Swim Organisation Active	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de la 4ème édition de l'Open Swim Stars Lyon 2019	des installations seront autorisées	Quai Victor Augagneur	sur la berge Reine Astrid	A partir du samedi 31 août 2019, 13h, jusqu'au dimanche 1 septembre 2019, 17h
				Avenue de Grande Bretagne	sur la berge Marlène Dietrich	
				Quai de Serbie	sur la berge Clara Compoamor	
				Quai Général Sarrail	sur la berge Renata Tabaldi	
8969	Association Nuées d'images	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation culturelle Ciné-Village labellisée Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Jean Jaurès	contre-allée Sud, côté Nord, sur 10 mètres	Le dimanche 1 septembre 2019, de 15h à 23h30
			des installations seront autorisées			A partir du dimanche 1 septembre 2019, 11h, jusqu'au lundi 2 septembre 2019, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8970	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 54	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Bayard et la rue Casimir Perier	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 65 et la rue Casimir Perier	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le cours Bayard	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 9h à 16h
8971	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des installations et des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	chaussée Est, côté Ouest sur 25 mètres en face de la partie comprise entre le n° 2 et le n° 4	Le dimanche 1 septembre 2019, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 31 août 2019, 8h, jusqu'au mardi 3 septembre 2019, 12h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8972	Association Alternativa Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mobilisation pour le climat	des animations seront autorisées	Place Guichard		A partir du lundi 2 septembre 2019, 10h, jusqu'au mardi 3 septembre 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 2 septembre 2019, 6h30, jusqu'au mardi 3 septembre 2019, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 6 emplacements en face du n° 236	
8973	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Franklin	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du mercredi 17 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, de 7h30 à 17h
8974	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Montée des Epies	au droit du n° 26	Le mercredi 17 juillet 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8975	Entreprise Techni-Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Dumont	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du mercredi 17 juillet 2019 jusqu'au dimanche 28 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6	
8976	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	traversée piétonne Ouest/Est du carrefour Sud du cours Vitton	A partir du mercredi 17 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Belges	traversée piétonne Est/Ouest du carrefour Sud du cours Vitton	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Belges		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	
8977	Entreprise Groupe Bg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue du Bât d'Argent	sur le trottoir situé au droit du n° 21	A partir du mercredi 17 juillet 2019 jusqu'au mardi 13 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	au droit du n° 21	
				Rue du Bât d'Argent		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8978	Entreprise Agence Propreté Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mercredi 17 juillet 2019, 7h, jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, 19h
8979	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur un passage protégé réduit la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Jules Ferry	sur la chaussée principale au droit des n° 13 / 14	Les jeudi 18 juillet 2019 et vendredi 19 juillet 2019, de 8h30 à 16h30
8980	Monsieur Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 10 m au droit du n° 36 au droit du n° 36	Le jeudi 18 juillet 2019, de 7h à 19h
8981	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Epies Place Beauregard	dès deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et le bas des escaliers	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
8982	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier rue Terme		Le lundi 22 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
8983	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création de la ligne de métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fosses de Trion	entre la rue Appian et la rue Benoist Mary en face des n° 15 et 17	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
8984	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue Garibaldi	au droit du parvis de la Tour Incity	A partir du mardi 23 juillet 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019
8985	Entreprise Hemerys Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 10 m au droit du n° 8 au droit du n° 8	A partir du lundi 22 juillet 2019, 7h, jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, 19h
8986	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Sébastien	au droit des n° 12 à 14 sur 8 m en face des n° 12 à 14 en face des n° 12 à 14	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au lundi 5 août 2019
8987	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions/ remplacement de transformateur de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	entre le n° 96 et la rue Garibaldi	Le mardi 23 juillet 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8988	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue René Leynaud	au droit des n° 21 et 23, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la zone de desserte située en face des n° 21 et 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8989	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Fournet	côté impair (Nord) entre le boulevard des Brotteaux et la rue Waldeck Rousseau (école élémentaire Montaigne)	A partir du mardi 23 juillet 2019 jusqu'au lundi 29 juillet 2019, de 7h à 19h
				Boulevard des Brotteaux	côté impair (Est), entre le n° 37 et la rue Fournet (école élémentaire Montaigne-Ferry)	
				Rue Ney	côté impair, entre la rue Louis Blanc et la rue Juliette Récamier (école élémentaire Montaigne)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fournet	côté impair (Nord) entre le boulevard des Brotteaux et la rue Waldeck Rousseau (école élémentaire Montaigne)	
				Boulevard des Brotteaux	côté impair (Est), entre le n° 37 et la rue Fournet (école élémentaire Montaigne-Ferry)	
				Rue Ney	côté impair, entre la rue Louis Blanc et la rue Juliette Récamier (école élémentaire Montaigne)	
8990	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	entre le n° 17 et le n° 22	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au mardi 6 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8991	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte-Catherine	sous la charge lors des phases de levage	Les jeudi 25 juillet 2019 et vendredi 26 juillet 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
				Rue Romarin	entre la place de la Comédie et la rue Saint-Polycarpe	
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	
		la mise en place sur la chaussée d'une grue automotrice est autorisée	Rue Romarin	dans le carrefour avec la rue Sainte-Catherine		
8992	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Bert	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Clos Suiphon	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au lundi 5 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8993	Entreprise Samsic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Tony Garnier	côté impair de la contre-allée Nord entre le n° 67 et le n° 69	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au lundi 29 juillet 2019
8994	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duroc	sur 25 m, sur le trottoir situé au droit du n° 16	A partir du vendredi 19 juillet 2019 jusqu'au jeudi 19 septembre 2019
				Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir situé au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duroc	au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
				Rue Duroc	sur 25 m, des deux côtés de la chaussée au droit du n° 16	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8995	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de la voirie "Opération été propre"	la circulation des véhicules sera interdite	Voûte d'Ainay		Le jeudi 8 août 2019, de 1h à 12h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Savoie	sur sa totalité	Le mardi 6 août 2019, de 1h à 12h
				Square Janmot	chaussée Nord, chaussée Sud, de la rue Guynemer au quai Tilsitt	Le jeudi 8 août 2019, de 1h à 12h
				Rue Paul Borel	sur sa totalité	
				Rue Joannès Drevet		
				Rue Guynemer		
				Rue Clotilde Bizolon		
				Rue Tupin		Le mardi 6 août 2019, de 1h à 12h
			Rue Bourgelat	du quai Maréchal Joffre à la rue Vaubecour	Le jeudi 8 août 2019, de 1h à 12h	
			Cours Bayard	du quai Perrache au quai Rambaud	Le jeudi 1 août 2019, de 1h à 12h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bourgelat	des deux côtés de la chaussée, du quai Maréchal Joffre à la rue Vaubecour	Le jeudi 8 août 2019, de 1h à 12h
				Square Janmot	chaussée Nord, chaussée Sud, des deux côtés de la chaussée, de la rue Guynemer au quai Tilsitt	
				Rue Clotilde Bizolon	des deux côtés de la chaussée, sur sa totalité	
				Rue Paul Borel		
Rue Joannès Drevet						
Rue Guynemer						
Rue Tupin						
Cours Bayard	des deux côtés de la chaussée, du quai Perrache au quai Rambaud					
Rue de Savoie	des deux côtés de la chaussée, sur sa totalité	Le mardi 6 août 2019, de 1h à 12h				
8996	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens "Ouest-Est"	Rue d'Algérie	entre la rue Lanterne et la rue Terme	A partir du dimanche 21 juillet 2019 jusqu'au samedi 3 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens "Sud-Nord"	Rue Terme	entre la rue d'Algérie et la rue Sainte-Marie des Terreaux	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Algérie	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Terme	
				Place Tobie Robotel	dans les deux sens de circulation	
			l'arrêt des véhicules sera interdit	Rue Terme	entre la rue d'Algérie et la rue Sainte-Catherine	
				Rue d'Algérie	entre la rue Lanterne et la rue Terme	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
8997	Entreprises Eiffage-Gauthey / Maia-Sonnier / Eurovia / Colas / Jean Lefèvre et Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la République	dans les 2 sens entre la rue Pizay et la rue Joseph Serlin	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
				Rue Joseph Serlin	partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
				Place des Terreaux	chaussée Ouest	
8998	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Gensoul	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 2	Le jeudi 1 août 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au droit du n° 2	
8999	Entreprise Ciné Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de projections de cinéma en plein air labellisées Tout Le Monde Dehors	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue du Plateau	sur la voie située au Sud du square Compas Raison	A partir du samedi 20 juillet 2019, 18h, jusqu'au dimanche 21 juillet 2019, 0h
9000	Entreprise ET F	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	au droit de la contre-allée de l'Hôtel Radisson	A partir du mardi 16 juillet 2019, 23h, jusqu'au mercredi 17 juillet 2019, 5h
9001	Entreprise Sltip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier de construction pour le compte d'Habitat Urbanisme	la circulation des 2 roues sera interrompue au droit de la zone de stationnement gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair sur 10 m en face du n° 143 au droit de l'accès du chantier de construction d'Habitat et Urbanisme (Nexans)	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9002	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt provisoire bus dans le cadre des travaux du tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté impair entre le n° 71 et l'avenue Jean-Mermoz	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
9003	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Bloch	sur 30 m au droit de la chambre France Télécom situé dans le carrefour avec la rue Brigadier Voituret	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 8h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		à l'Ouest de la chambre France Télécom situé dans le carrefour avec la rue du Colombier	
			les véhicules de la société sont autorisés à stationner au droit de la zone de chantier		sur 30 m au droit de la chambre France Télécom situé dans le carrefour avec la rue Brigadier Voituret	
					à l'Ouest de la chambre France Télécom situé dans le carrefour avec la rue du Colombier	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9004	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Chemin de Montpellas	côté impair sur 50 m de part et d'autre du n° 5 et 7	A partir du mercredi 31 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h à 16h
9005	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de réseaux télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »	Rue Saint-Nestor	entre la rue Antoine Lumière et la rue St Maurice côté impair, entre le n° 37 et n° 43 au débouché sur la rue St Maurice	A partir du jeudi 18 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 7h30 à 17h A partir du jeudi 18 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019 A partir du jeudi 18 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 7h30 à 17h
9006	Entreprise Mc Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	sur 10 m, au droit du n° 10	A partir du vendredi 19 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
9007	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des animations seront autorisées des installations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Guichard Rue Vendôme Rue de Créqui	côté Est entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod côté Ouest entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	Le samedi 7 septembre 2019, de 10h à 19h A partir du vendredi 6 septembre 2019, 8h, jusqu'au samedi 7 septembre 2019, 20h Le samedi 7 septembre 2019, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9008	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord, entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Professeur Ranvier	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
				Rue Frida Kahlo	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Colette	
				Rue Genton	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Berthe Morisot	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Frida Kahlo	sur 30 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Capitaine Elisabeth Boselli		
				Rue Commandant Caroline Aigle		
			Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 30 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz (de 7h30 à 18h00)		
				Rue Genton	sur 30 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			Boulevard Ambroise Paré			
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord, entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Ranvier	
				Rue Berthe Morisot	sur 30 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord, entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Professeur Ranvier	
				Rue Genton	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Berthe Morisot	
				Rue Frida Kahlo	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Colette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Capitaine Elisabeth Boselli	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Boulevard Ambroise Paré		
				Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord, côté Nord, entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Ranvier	
				Rue Commandant Caroline Aigle	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Frida Kahlo		
				Rue Berthe Morisot		
Rue Genton						
Rue Professeur Joseph Nicolas						
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »	Rue Genton	au débouché sur la rue Berthe Morisot				
	Rue Frida Kahlo	au débouché sur la rue Colette				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9009	Entreprise Nah Ninkasi Guillotière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 22ème anniversaire du Ninkasi	des animations musicales seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le samedi 7 septembre 2019, de 17h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 7 septembre 2019, 7h, jusqu'au dimanche 8 septembre 2019, 3h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Est, sur 40 mètres en face du n° 4 de la place Raspail	A partir du samedi 7 septembre 2019, 6h, jusqu'au dimanche 8 septembre 2019, 3h
9010	Entreprise Sytral et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	entre la trémie Part Dieu et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 17 juillet 2019 jusqu'au mardi 20 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Garibaldi	dans le couloir réservé aux autobus, sens Sud/Nord, entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus		sens Nord/Sud, sur la chaussée principale, entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	
9011	Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	côté Nord de la rue Edmond Locard au n° 51	Le samedi 7 septembre 2019, de 6h à 19h
				Rue Docteur Edmond Locard	côté Est de l'avenue du Point du Jour au n° 14	
9012	Entreprise Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épée	sur 10 m, au droit du n° 1	A partir du vendredi 19 juillet 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
9013	Entreprise 3 M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	sur 10 m, en face du n° 8	A partir du mercredi 17 juillet 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9014	Mairie du 6ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 75ème anniversaire de la Libération de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite d'une voie	Boulevard des Brotteaux	voie Est entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	Le samedi 7 septembre 2019, de 10h à 11h15
			la circulation sera réduite d'une voie	Rue Juliette Récamier	voie Nord le long de la place Général Brosset	Le samedi 7 septembre 2019, de 11h30 à 13h
				Boulevard des Brotteaux	voie Est entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	
					voie Est le long de la place Général Brosset	
			le stationnement de véhicules militaire sera autorisé	Place Jules Ferry	contre-allée Est, côté Ouest, des deux côtés au droit du n° 14	Le samedi 7 septembre 2019, de 10h à 11h15
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Le samedi 7 septembre 2019, de 11h à 15h					
9015	Entreprise Lavage Decapage Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 15 m, au droit du n° 286	Le vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 13h
9016	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Jérôme	entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 12h
			le tourne à droite sera interdit	Rue Raoul Servant	sur le carrefour avec la rue St Jérôme	Le vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 18h
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Saint-Jérôme	
9017	Association Body Art Athlètes de rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation sportive	des animations sportives seront autorisées	Quai Claude Bernard	sur la berge Karen Blixen, en face de la place Raspail	Le samedi 7 septembre 2019, de 10h à 20h
			des installations seront autorisées			Le samedi 7 septembre 2019, de 8h à 22h
9018	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vidange et rinçage d'une canalisation	la circulation des cycles sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur la piste cyclable, sur 30 m de part et d'autre du n° 79	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, de part et d'autre du n° 79	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9019	Entreprise Elm Opérations Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de chauffage urbain	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un engin de chantier	Avenue Tony Garnier	trottoir Nord, sur 30 m au Sud du n° 31	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9020	Entreprise Mastore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n° 11	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au lundi 5 août 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 5 m sur le trottoir situé au droit du n° 11	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 11	
9021	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécoms	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Robert	sur le trottoir situé en face du n° 12 rue Juliette Récamier	Les lundi 22 juillet 2019 et mardi 23 juillet 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
9022	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Première Division Française Libre	entre la rue Commandant Charcot et la montée des Génovéfains	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au jeudi 1 août 2019
				Rue Commandant Charcot	dans le carrefour avec l'avenue de la 1ère Division Française Libre	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Première Division Française Libre	dans les deux sens de circulation entre la rue Commandant Charcot et la montée des Génovéfains	
9023	Métropole de Lyon - Services des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	Le vendredi 19 juillet 2019, de 10h à 12h
9024	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	entre la rue Tête d'Or et le n° 59	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au lundi 5 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tête d'Or et le n° 59	
9025	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne Marie Célu	partie comprise entre la montée Justin Godart et la rue d'Austerlitz	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
				Montée Justin Godart	partie comprise entre la rue de Belfort et la rue Lebrun	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jeanne Marie Célu	partie comprise entre la montée Justin Godart et la rue d'Austerlitz	
				Rue Lebrun	partie comprise entre la montée Bonafous et le n° 7	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9025	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Justin Godart	partie comprise entre la rue de Belfort et la rue Lebrun	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Marie Célu	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la montée Justin Godart et la rue d'Austerlitz	
				Montée Justin Godart	côté pair (Sud), partie comprise entre la rue de Belfort et la rue Lebrun	
				Rue Lebrun	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la montée Justin Godart et la montée Bonafous	
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »	Montée Justin Godart	au débouché sur la rue de Belfort				
9026	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 30 m, de part et d'autre du n° 49	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
9027	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fulchiron	par tronçons successifs, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	Les mardi 23 juillet 2019 et mercredi 24 juillet 2019
				Rue Saint-Georges	entre le n° 122 et la rue de la Quarantaine dans la voie d'accès au quai Fulchiron	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Fulchiron	entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
9028	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général Mouton Duvernet	sur 20 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
				Rue Maurice Flandin	entre le n° 109 et le n° 123	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Général Mouton Duvernet	sur 20 m, au droit du n° 32

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9029	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Victorien	sur 30 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
				Rue Claudius Pionchon	sur 30 m, au droit du n° 22 bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint-Victorien	sur 30 m, au droit du n° 17	
				Rue Claudius Pionchon	sur 30 m, au droit du n° 22 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Victorien	sur 30 m, au droit du n° 17	
				Rue Claudius Pionchon	sur 30 m, au droit du n° 22 bis	
9030	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la place des Terreaux	A partir du mardi 23 juillet 2019 jusqu'au jeudi 25 juillet 2019, de 1h à 6h
				Rue Sainte-Catherine	de part et d'autre du carrefour avec la rue Sainte-Marie des Terreaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		dans le carrefour avec la rue Sainte-Marie des Terreaux	
				Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la place des Terreaux	
9031	Entreprise David de Magalhaes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	sur 15 m, en face du n° 33	Le mardi 23 juillet 2019
9032	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ribot	au droit du n° 11	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au lundi 29 juillet 2019
9033	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 56	Le mardi 23 juillet 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus			
9034	Entreprise Construc-tel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Belges	sur le trottoir situé au droit du n° 3, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 5	
9035	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera maintenue et balisée au droit de l'engin de levage	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest sur 50 m au Nord du n° 57	Le mardi 23 juillet 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Emile Duport et le n° 57	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9035	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cyr	entre la rue Emile Duport et le n° 57	Le mardi 23 juillet 2019, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre la rue Emile Duport et le n° 57	Le mardi 23 juillet 2019, de 7h à 16h30
9036	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le mercredi 17 juillet 2019, de 8h à 17h
9037	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bir Hakeim	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Rachais	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	entre le cours Gambetta et la place Bir Hakeim	
				Place Bir Hakeim	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Rachais	
				Rue Rachais	des deux côtés, entre le cours Gambetta et la place Bir Hakeim	
9038	Entreprise Sercq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Place de la Croix Rousse	sur 10 m au droit des n° 10 / 11	Le lundi 26 août 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 10 / 11	
9039	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Valentin Couturier	au droit du n° 20	Le vendredi 26 juillet 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 20	
9040	Ville de Lyon - Délégation générale au service au public et à la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté impair, sur 20 m en face du n° 11	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 19h
9041	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Docteurs Cordier	côté pair sur le trottoir au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR 1 »		côté pair sur 50 m au droit du n° 76	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 50 m au droit du n° 76	
9042	Entreprise Samsic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Avenue Tony Garnier	contre-allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au lundi 29 juillet 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf le samedi 27/07/2019 et dimanche 28/07/2019			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9042	Entreprise Samsic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sauf le samedi 27/07/2019 et dimanche 28/07/2019	Avenue Tony Garnier	des deux côtés de la chaussée, de la contre-allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au lundi 29 juillet 2019
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		contre-allée Nord, au débouché sur la rue Hermann Frenkel	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au lundi 29 juillet 2019, de 7h à 19h
9043	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la piste cyclable sera interrompue	Quai Arloing	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 17	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au mercredi 24 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9044	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Antoine Petit	sur 30 m, au droit du n° 7	Le mercredi 24 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 7	
9045	Entreprise Sytral et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 30 m, à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 15 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 6h à 22h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Servient	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au jeudi 15 août 2019, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Servient	sur 30 m, à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 15 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 6h à 22h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur la plateforme du tramway, entre la rue de Bonnel et la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au jeudi 15 août 2019, de 6h à 20h
9046	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tronchet	sur le trottoir situé au droit du chantier entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	Le vendredi 26 juillet 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du chantier situé entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9047	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour les véhicules 2 roues le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	entre le n° 1 et le n° 7	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
9048	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 160 T	la circulation des piétons sera interdite	Quai Général Sarrail	sur le trottoir situé au droit des n° 1 et 3	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 1 et 3	Le mercredi 24 juillet 2019, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 19h
9049	Association Lyon Glace Patinage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre la rue Roposte et la rue Saint-Sidoine	Le dimanche 8 septembre 2019, de 5h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Roposte et la rue Saint-Sidoine	A partir du samedi 7 septembre 2019, 14h, jusqu'au dimanche 8 septembre 2019, 19h
9050	Association O Les Cœurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	l'installation de stands sera autorisée	Avenue Maréchal de Saxe	côté Est, sur les trottoirs sur la partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Vauban	Le dimanche 8 septembre 2019, de 6h à 20h
				Place Edgar Quinet		
9051	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	la circulation des véhicules sera interdite	Place Jean Macé	contre-allée Est, entre la rue Jaboulay et l'avenue Berthelot	Le dimanche 8 septembre 2019, de 5h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Est, des deux côtés, entre la rue Jaboulay et l'avenue Berthelot	A partir du samedi 7 septembre 2019, 20h, jusqu'au dimanche 8 septembre 2019, 21h
					Rue Jaboulay	
9052	Entreprise Msra Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 92	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
9053	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des cycles et des deux côtés de la chaussée roues motorisés sera interdite	Montée Saint-Barthé-lémy	sens « Sud-Nord » entre la place de l'Antiquaille et le n° 5, riverains compris	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la circulation des riverains et l'accès à « la Villa Florentine » et à « l'ECAM » s'effectueront à double sens de circulation		entre la place de l'Antiquaille et le n° 5	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9053	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et gérée par panneaux B15 / C18 ou par feux tricolores de type KR 1	Montée Saint-Barthé-lémy	par tronçons successifs entre le n° 5 et la place de l'Antiquaille	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Saint-Paul et le n° 5 (la rue sera réglementée en impasse entre le n° 5 et la place de l'Antiquaille)	
				Rue Juiverie	sauf riverains (la rue sera réglementée en impasse)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthé-lémy	au droit du bâtiment situé au n° 5	
	sur 20 m en face de l'accès au n° 42 b					
9054	Entreprise Blanchet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le passage d'un convoi exceptionnel	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée Cardinal Decourtray	entre la rue Cléberg et le n° 10	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 20h à 10h
				Place de Fourvière	chaussée « Sud »	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Roger Radisson	entre la rue Cléberg et la place de Fourvière, les bus de tourisme auront autorisation de faire demi-tour sur la place de Fourvière	
			la circulation des véhicules sera interdite	Place de Fourvière	chaussée «Sud»	
				Montée Cardinal Decourtray		
			la circulation d'un véhicule à contresens sera autorisée	Place de Fourvière	chaussée «Sud»	
				Montée Cardinal Decourtray	entre la place de Fourvière et l'accès au n° 10	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	des deux côtés de la chaussée « Sud »				
	Montée Cardinal Decourtray	des deux côtés de la chaussée entre l'accès au n° 10 et la place de Fourvière				
les véhicules circulant auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la rue Cléberg				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse		
9055	Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des animations seront autorisées	Place Antonin Poncet		Le samedi 14 septembre 2019, de 14h à 18h	
			des installations ainsi que le stationnement d'un véhicule de la Mairie du 2ème arrondissement seront autorisés			Le samedi 14 septembre 2019, de 8h à 21h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 10 m, au droit du n° 8	Le samedi 14 septembre 2019, de 8h à 21h	
9056	Association Cerf-Volant Bleu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands sera autorisée	Place Commandant Arnaud		Le samedi 14 septembre 2019, de 7h à 19h	
9057	Association Les Tupiniers du Vieux-Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Tupiniers du Vieux-Lyon 2019	la circulation des véhicules sera interdite	Place Edouard Commette	chaussée Nord, entre le quai Romain Rolland et la place Edouard Commette	A partir du samedi 14 septembre 2019, 6h, jusqu'au dimanche 15 septembre 2019, 21h	
				Avenue Adolphe Max			
				Place Saint-Jean			
				Rue de la Brèche			
			la circulation des véhicules des organisateurs sera autorisée	Place Saint-Jean	sur 20 mètres, à l'Ouest de la rue des Antonins		
				Rue Jean Carriès			
				Rue de la Bombarde			
			la mise en place d'une déviation par les soins des organisateurs pour l'accès à la rue du Doyenné sera autorisée	Rue Tramassac	sur 50 mètres, de part et d'autre de la rue Mourguet		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edouard Commette	(sauf emplacements Police)		A partir du vendredi 13 septembre 2019, 14h, jusqu'au dimanche 15 septembre 2019, 21h
				Place Saint-Jean			
Rue Tramassac							
Rue Jean Carriès							
Rue de la Brèche							
Avenue Adolphe Max	chaussée Nord, entre le quai Romain Rolland et la place Edouard Commette						
9058	Entreprises Eurovia/ Etf/ Sols Confluence/ de Filippis/ Citeos/ Signature/ Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement sur la plateforme tramway pour le compte du Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Claude Bernard	entre la rue Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au lundi 19 août 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 83		
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »	Quai Claude Bernard	au débouché sur la rue Professeur Grignard		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9059	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Tony Garnier	chaussée Est/sens Nord/Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
9060	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ludovic Arrachart	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Emile Combes	A partir du vendredi 26 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue de Nice et la rue Ludovic Arrachart	A partir du vendredi 26 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les véhicules de propreté	Rue Ludovic Arrachart	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Emile Combes	A partir du vendredi 26 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue de Nice et la rue Ludovic Arrachart	A partir du vendredi 26 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
				Rue Ludovic Arrachart	sur 30 m, à l'Est de la rue Paul Cazeneuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Cazeneuve	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Nice et la rue Ludovic Arrachart	
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Paul Cazeneuve	
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »	Rue Ludovic Arrachart	sur le carrefour avec la rue Joseph Chapelle	A partir du vendredi 26 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 7h30 à 17h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9061	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibre pour Orange	la circulation des cyclistes sera interrompue au droit de la zone des chambres France Télécom	Rue Maryse Bastié		A partir du mardi 30 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
				Rue Bataille		
			la circulation des piétons sera interdite au droit de la zone de chantier	Boulevard Jean XXIII		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maryse Bastié		
				Passage des Alouettes		
				Rue Bataille		
				Rue Docteur Victor Despeignes		
				Rue Nungesser et Coli		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Passage des Alouettes		
				Rue Bataille		
				Rue Docteur Victor Despeignes		
				Rue Nungesser et Coli		
		Rue Maryse Bastié				
9062	Etablissement Épicerie Equitable	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue de la Thibaudière	Le vendredi 13 septembre 2019, de 19h à 22h
				Rue Montesquieu	entre la rue Chalopin et l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 13 septembre 2019, de 17h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la partie comprise entre la rue Chalopin et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue d'Anvers	sur la partie comprise entre la rue Saint-Michel et la rue de la Thibaudière	
9063	École Vétérinaire de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Rallye Pédestre	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		Le mercredi 11 septembre 2019, de 12h30 à 19h
				Quai des Célestins	sur la promenade en face du n° 11	
				Quai Romain Rolland	au débouché de la passerelle du Palais de Justice	
				Place Maréchal Lyautey		
				Place des Célestins		
9064	Association Croix-Rouge française	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée internationale des premiers secours	des animations seront autorisées	Place des Célestins		Le samedi 14 septembre 2019, de 10h à 17h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers		sur 25 m, de la place des Célestins au n° 3
9065	Chambre de Commerce italienne de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	des animations seront autorisées	Place de la République	partie Nord	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au dimanche 15 septembre 2019, de 9h30 à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9065	Chambre de Commerce italienne de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	des installations seront autorisées	Place de la République	partie Nord	A partir du mercredi 11 septembre 2019, 9h, jusqu'au lundi 16 septembre 2019, 9h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes Rue Président Carnot	des 2 côtés entre la rue Thomassin et la rue Jussieu, à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et aux taxis	A partir du mercredi 11 septembre 2019, 12h, jusqu'au lundi 16 septembre 2019, 9h
9066	Association la Rage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du BMX Street Station	une compétition internationale de BMX sera autorisée	Avenue Jean Jaurès	sur le parvis de la bibliothèque située face au n° 250	Le samedi 14 septembre 2019
				Quai Claude Bernard	sur la berge Karen Blixen	Le vendredi 13 septembre 2019, de 14h à 23h
				Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux		Le samedi 14 septembre 2019
				Avenue Jean Jaurès	sur la nouvelle rue des Girondins en face du n° 179	Le samedi 14 septembre 2019
			une déambulation de BMX respectant le code de la route sera autorisée	Rue de l'Épargne		Le dimanche 15 septembre 2019
				Avenue Jean Jaurès	entre le n° 179 et le n° 250	Le samedi 14 septembre 2019
				Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux		Le dimanche 15 septembre 2019
				Rue Garibaldi		
				Rue Marc Bloch		
				Rue de l'Université		Le samedi 14 septembre 2019
Avenue Debourg		Le samedi 14 septembre 2019				
9067	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Verlet Hanus	côté pair, entre la rue Garibaldi et la rue Créqui	A partir du samedi 20 juillet 2019 jusqu'au samedi 27 juillet 2019, de 8h à 18h
9068	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le samedi 14 septembre 2019, de 14h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 14 septembre 2019, de 7h à 21h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Fargues		Le samedi 14 septembre 2019, de 8h à 21h
				Rue de Savy		
				Rue Pierre Poivre		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Fernand Rey		Le samedi 14 septembre 2019, de 7h à 21h
Place Sathonay Rue des Fargues						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9069	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	au droit du n° 1	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m sur la station de taxis située au droit du n° 1, la « tête de station » sera décalée	
9070	Entreprise Eiffage Energie Systèmes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai Jules Courmont	trottoir Ouest, sur 10 m au Nord de la rue St Bonaventure	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au mercredi 24 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le terre-plein central, sur 15 m en face du n° 1	
9071	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Mazard	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mazard	entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	des deux côtés, entre le n° 68 et la rue Duhamel	
				Rue Mazard	des deux côtés, sur 20 m à l'Est de la rue de la Charité	
9072	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 30 m, au droit du n° 248	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 248	
9073	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de fosses d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de la République	entre le n° 5 et le n° 18	A partir du mardi 30 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 5 et le n° 18	
			le stationnement et la circulation seront autorisés		entre le n° 48 et le n° 67	
9074	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Criter	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joseph Serlin	dans le carrefour avec la rue de la République	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés						
9075	Entreprise Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	entre la Trémie Part Dieu et la rue Garibaldi	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 6h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9076	Entreprise D2t Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 15 m au droit du n° 13 et 15 au droit du n° 13 et 15	Le lundi 22 juillet 2019, de 7h à 19h
9077	Entreprise Hemerys Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 10 m au droit du n° 8 au droit du n° 8	A partir du lundi 22 juillet 2019, 7h, jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, 19h
9078	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue du Bât d'Argent	sur 10 m au droit du n° 5 sur la chaussée située au droit du n° 5	A partir du mardi 23 juillet 2019, 7h, jusqu'au mardi 6 août 2019, 19h
9079	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mercredi 24 juillet 2019, de 8h à 17h
9080	Entreprise Elrp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 10 m au droit du n° 27 au droit du n° 27	A partir du mercredi 24 juillet 2019, 7h, jusqu'au jeudi 25 juillet 2019, 19h
9081	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Gervais	côté Est, entre la rue des Héri-deaux et la rue de la Fraternité	Le lundi 2 septembre 2019, de 6h à 11h
9082	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Plasson et Chaize	des deux côtés de la chaussée sur 25 m au droit du n° 7	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
9083	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cottin	trottoir Sud sur 50 m à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet entre le n° 16 et la rue Sergent Michel Berthet des deux côtés de la chaussée entre la rue de la Grange et la rue Sergent Michel Berthet	Le mardi 23 juillet 2019 Le mardi 23 juillet 2019, de 8h à 17h Le mardi 23 juillet 2019
9084	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Volney	côté impair sur 25 m à partir d'un point situé à 25 m à l'Est face au n° 4	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9085	Entreprise Asten / Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »			
9086	Entreprise Asten / Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bert	entre la rue Turbil et la rue Baraban	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »			
9087	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Route de Vienne	trottoir Est entre le n° 175 et le n° 171	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au lundi 12 août 2019
			la circulation des piétons sera interrompue sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier		sens Sud / Nord entre le n° 175 et le n° 171 (la continuité du cheminement piétons sera organisée et balisée sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre le n° 175 et le n° 171	
9088	Entreprise Aramis Security	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de bungalows pour le compte de la Société Générale	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 188	Le lundi 29 juillet 2019, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue provisoirement sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 188	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 188	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9089	Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 15 m, au droit du n° 106	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 7h à 11h
9090	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Yves Farge	entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange (sous l'ouvrage SNCF)	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sous l'ouvrage SNCF, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9091	Entreprises Eurovia/ Eijl/ Coiro/ Defilippis/ Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie « Coeur de Presqu'île »	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gentil	entre la rue de la Bourse et la rue Président Edouard Herriot	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et véhicules de secours			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la rue de la Bourse	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9092	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Jean Mermoz	chaussée Sud, entre le boulevard Edmond Michelet et la rue de la Moselle	A partir du vendredi 19 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
				Rue Claude Violet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	chaussée Sud, entre le boulevard Edmond Michelet et la rue de la Moselle	
				Rue Claude Violet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Catherine Favre	au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Claude Violet		
				Avenue Jean Mermoz	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Edmond Michelet et la rue de la Moselle	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, entre le boulevard Edmond Michelet et la rue de la Moselle	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Violet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz				
		côté impair, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère				
	Avenue Jean Mermoz	côté pair, entre le boulevard Edmond Michelet et la rue de la Moselle				
9093	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général Mouton Duvernet	entre la rue Paul Bert et le bâtiment des Archives départementales	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
9094	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours de la Liberté		A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9095	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 15 m au droit du n° 49	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
9096	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le vendredi 16 août 2019
						Le samedi 27 juillet 2019
9097	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 15 m au droit de la place Charles Béraudier	A partir du samedi 20 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 2,50 m devra être maintenu en permanence			
9098	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 20 m de part et d'autre de la rue du Président Edouard Herriot	Le mardi 23 juillet 2019
				Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 56	
9099	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		Le mardi 30 juillet 2019, de 7h30 à 17h
9100	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Villette	côté Ouest, sur la piste cyclable, entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	A partir du samedi 20 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
9101	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du Centre Commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au samedi 21 septembre 2019, de 0h30 à 5h
				Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la Tour du Crédit Lyonnais	
				Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au lundi 26 août 2019, de 23h30 à 5h
				Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la Tour du Crédit Lyonnais	
				Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au dimanche 18 août 2019, de 21h30 à 5h
				Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la Tour du Crédit Lyonnais	
Tunnel Brotteaux Servient		A partir du dimanche 22 septembre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, de 21h30 à 5h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse		
9102	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Jean de Dieu	côté pair, au droit du n° 40, sur 15 m au Nord de la place de livraison	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019	
9103	Association Dem' Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue David	entre le n° 17 et le n° 19	Le vendredi 26 juillet 2019, de 9h à 16h	
9104	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Charité	entre la rue Sala et la rue Sainte-Hélène	Le lundi 29 juillet 2019, de 7h à 18h	
					sens Sud/Nord, entre la rue Sala et la rue Charles Biennier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sens Nord/Sud, entre la rue Charles Biennier et la rue Sala	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le mardi 30 juillet 2019, de 9h à 12h
					sur 30 m, de part et d'autre de la rue de la Charité		A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
9105	Entreprise Société l'Expérimental	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du deuxième anniversaire de l'établissement Le Parloir	des animations seront autorisées	Quai Général Sarrail	sur le trottoir, au droit du n° 23	Le jeudi 12 septembre 2019, de 18h à 23h	
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 12 septembre 2019, 16h, jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, 8h	
9106	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	chaussée Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Auguste Comte	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite			sens Est/Ouest, la rue Auguste Comte et la rue Henri IV	Le lundi 12 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			entre le n° 8 et le n° 9	A partir du jeudi 8 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
9107	Entreprise Porteurs 2000	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	sur 25 m, au droit du n° 27	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au dimanche 25 août 2019	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9108	Entreprise Société Food Trucks Gourmets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Street Food Festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	de la rue de la Muette au n° 8	A partir du mardi 10 septembre 2019, 9h, jusqu'au mardi 17 septembre 2019, 9h
				Quai Pierre Scize	côté immeuble, sur 70 m au droit du n° 16	
9109	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claudius Pionchon	entre la rue Saint-Victorien et la rue du 14 Juillet 1789	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
9110	Entreprise Networks Infra et Axiale Fibre Optique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans une chambre télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Viala	sens Nord/Sud, dans la voie réservée au Bus, au droit de l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019, de 0h15 à 5h
9111	Association Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Castries	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du mardi 30 juillet 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
9112	Association Union des commerçants et artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 4ème édition du Samedi Plaisir	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois		Le samedi 14 septembre 2019, de 19h à 23h
			la circulation des cycles sera interdite	Avenue des Frères Lumière	côté Sud, sens Ouest/Est, entre la rue Henri Pensier et la rue Jean Perreal	Le samedi 14 septembre 2019, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Lumière	des deux côtés, entre la rue des Alouettes et le n° 6	A partir du vendredi 13 septembre 2019, 17h, jusqu'au samedi 14 septembre 2019, 20h
				Avenue des Frères Lumière	des deux côtés, entre la rue Saint-Gervais et la rue Jean Perreal	
			un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé sur les trottoirs	Place Ambroise Courtois	entre la rue Henri Pensier et la rue Jean Perreal	Le samedi 14 septembre 2019, de 9h à 19h
			un vide-grenier sera autorisé sur les trottoirs	Rue Antoine Lumière	entre la rue des Alouettes et le n° 6	
9113	Entreprise Networks Infra et Axiale Fibre Optique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR 1 »	Rue Feuillat	entre l'avenue Lacassagne et la route de Genas	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 22h à 5h
9114	Entreprise Primet Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 15 m, au droit du n° 75	Le vendredi 2 août 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9115	Entreprises Tp/ Guintoli/ Ehtp/ Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
				Rue Maurice Flandin	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Lacassagne	sur 30 m, à l'Est de la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
9116	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Quivogne	entre le cours Bayard et la rue Ravat	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 20 m, au droit du n° 36
9117	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur télécom Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 20 m, au droit du n° 29	Le mercredi 24 juillet 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
9118	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Brest	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 4	Le jeudi 25 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 4	Le jeudi 25 juillet 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 4	Le jeudi 25 juillet 2019
9119	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'après match de la coupe du monde d'Afrique des nations	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police	Quai Claude Bernard	au Nord de la rue d'Aguesseau	A partir du vendredi 19 juillet 2019, 16h, jusqu'au samedi 20 juillet 2019, 12h
				Rue Jean Larrivé	au Sud de la rue de la Part-Dieu	
				Rue Mazenod	à l'Ouest de la rue Duphot	
				Rue Paul Bert	à l'Ouest de la rue Villeroy	
				Rue Villeroy	à l'Ouest de la rue Pierre Bourdan	
				Rue de l'Humilité	à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
				Place Raspail	au Nord de la rue d'Aguesseau	
				Rue Marignan	au Sud de la rue Villeroy	
Rue Béchevelin	au Nord de la rue des Trois Rois					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9119	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'après match de la coupe du monde d'Afrique des nations	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue de Marseille	au Nord de la rue d'Aguesseau	A partir du vendredi 19 juillet 2019, 16h, jusqu'au samedi 20 juillet 2019, 12h
				Rue Louis Dansard	à l'Est de la Grande rue de la Guillotière	
				Rue Pasteur	au Nord de la rue d'Aguesseau	
				Rue Sébastien Gryphe	à l'Est de la Grande rue de la Guillotière	
				Rue Antoine de Saint-Exupéry	à l'Est de la rue du Plat	
				Grande rue de la Guillotière	au Nord de la rue des Trois Rois	
				Rue de la Charité	au Nord de la rue François Dauphin	
				Rue Paul Chenavard	au Sud de la place des Terreaux	
				Quai Docteur Gailleton	entre la place Antonin Poncet et le Pont de la Guillotière	
				Rue Moncey	au Sud de la rue Villeroy	
				Rue de Brest	au Sud de la rue Grenette	
				Rue Chaponnay	à l'Ouest de la rue Pierre Bourdan	
				Rue de la République	au Nord de la rue Grenette	
				Rue Gasparin	au Sud de la place des Jacobins	
				Rue du Président Edouard Herriot	au Nord de la place Bellecour au Nord de la rue Grenette	
				Cours de la Liberté	au Sud de la Part-Dieu	
				Cours Gambetta	à l'Est de la rue Sébastien Gryphe	
				Pont de la Guillotière	et ses bretelles d'accès	
				Quai Victor Augagneur	au Sud du cours Lafayette	
				Rue Commandant Fuzier	à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	
	Rue Auguste Comte	au Nord de la rue François Dauphin				
		la pose de dispositif anti béliers sera autorisée	Dans les rues citées à l'article 1 du présent arrêté	Voir dans ce BMO, page 2043		
9120	Mairie du 9ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	Le samedi 14 septembre 2019, de 8h à 16h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 13 septembre 2019, 19h, jusqu'au samedi 14 septembre 2019, 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9120	Mairie du 9ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	des deux côtés sur la partie comprise entre la place Valmy et le n° 15	Le samedi 14 septembre 2019, de 7h à 16h
9121	Association Amicale du groupe scolaire des Tables Claudiennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	l'installation de stands sera autorisée	Montée de la Grande Cote		Le dimanche 15 septembre 2019, de 7h à 20h
9123	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	au droit des n° 26 et 24, leur bus auront obligation de quitter la voie réservée au droit des n° 26 et 24	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
9124	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit du n° 33, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR 1 »		sur 50 m au droit du n° 33, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au droit du n° 33	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
9125	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 6 m au droit des n° 117 / 119 au droit des n° 117/119	A partir du mardi 23 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9126	Entreprise Energie Plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	sur les emplacements réservés « Police » situés en face du n° 11	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 18h
9127	Entreprise Asymptote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Droits de l'Homme	sur le trottoir pair au droit de la zone de chantier située entre le cours Lafayette et la rue Lannes au droit de la zone de chantier située entre le cours Lafayette et la rue Lannes côté pair entre le cours Lafayette et la rue Lannes	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 17h
9128	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur la zone de desserte située au droit du n° 20	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9129	Entreprise Qualidetec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claude Joseph Bonnet	sur le trottoir situé au droit des n° 9 et 11	Le jeudi 25 juillet 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 9 et 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9130	Entreprise Free - Infra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la place des Terreaux	A partir du mardi 23 juillet 2019 jusqu'au jeudi 25 juillet 2019, de 1h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	de part et d'autre du carrefour avec la rue Sainte-Marie des Terreaux	
				Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la place des Terreaux	
9131	Ville de Lyon - Direction Eclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	entre le n° 115 et le n° 125	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
9132	Entreprise Estèves Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Albert Thomas	sur 15 m au droit du n° 41	Le jeudi 25 juillet 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
9133	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Charité	entre la rue Condé et la rue Mazard	Le mardi 30 juillet 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre le n° 49 et le n° 66	
9134	Ville de Lyon - Direction de la voirie / Direction des déplacements urbains	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un double sens riverains dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue Rhin Danube	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bourget	entre le n° 14 et le quai du Commerce	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9135	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement et de tirage de câble pour le compte de l'opérateur télécom Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	entre la rue Marietton et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 21h à 5h
				Rue Marietton	entre la rue du Bourbonnais et le n° 119	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Bourbonnais	entre la rue Marietton et la rue Sidoine Apollinaire	
				Rue Marietton	entre la rue du Bourbonnais et le n° 119	
9136	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	sur 10 m au droit du n° 75	A partir du vendredi 2 août 2019 jusqu'au samedi 3 août 2019, de 7h à 17h
9137	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement et maintenance éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Rafin	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au mardi 13 août 2019, de 8h à 18h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9138	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Antoine Petit	sur 30 m, au droit du n° 7	Le mercredi 31 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 7	
9139	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Kimmerling		Le jeudi 1 août 2019, de 7h30 à 17h
9140	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 50 m, de part et d'autre de la rue de la Villette	A partir du vendredi 2 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 22h à 6h
9141	Entreprises Asten - Carrion Tp - Eurovia - Atou Sign - Tarvel et Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	traversée piétonne Ouest/Est du carrefour Sud du cours Vitton	A partir du samedi 20 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
				Boulevard des Belges	traversée piétonne Est/Ouest du carrefour Sud du cours Vitton	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard des Belges	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9142	Entreprise Best Tech-nic Pasterboard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 20 m au droit du n° 134	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
9143	Entreprise Planète Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 5 m, au droit du n° 140	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au dimanche 1 septembre 2019
9145	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Ouest, sur 15 m au Nord du n° 38	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
9146	Association Conseil de quartier Bellecour Cordeliers et l'association Habiter rue Mercière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation sera autorisée	Place des Célestins		Le dimanche 15 septembre 2019, de 6h30 à 19h
9147	Association Vivre Ensemble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant l'installation de stands sera autorisée	Place André Latarjet	sur le parking situé sur la partie Ouest de la place	Le dimanche 15 septembre 2019, de 6h30 à 20h
9148	Association Jeunes Pousses d'Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant l'installation de stands sera autorisée	Quai Claude Bernard	côté Ouest sur la partie comprise entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université sur la promenade du cours Gambetta à la rue Jaboulay	Le dimanche 15 septembre 2019, de 5h à 19h Le dimanche 15 septembre 2019, de 6h à 18h
9149	Association Art et Patrimoine Vieux-Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Art Urbain en résonance à la Biennale l'Art Contemporain de Lyon	la réalisation d'une fresque sera autorisée	Montée des Châteaux		A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9150	Association Chevreul And Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Brocante Chevreul	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bancel	entre la rue Renan et la rue Jaboulay	Le samedi 5 octobre 2019, de 5h à 20h
				Rue Pasteur	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
				Rue d'Anvers	entre la rue Renan et la rue Jaboulay	
				Rue Chevreul	entre la rue Raulin et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue Béchevelin	entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	
				Rue Renan	entre la rue Bancel et la rue Chevreul	
				Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	
				Rue Saint-Jérôme	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	sur la partie comprise entre la rue Bancel et la rue Chevreul	A partir du vendredi 4 octobre 2019, 14h, jusqu'au samedi 5 octobre 2019, 21h
				Rue Bancel	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue du Renan et la rue Jaboulay	
				Rue d'Anvers	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue du Docteur Salvat	
				Rue Béchevelin	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue du Docteur Salvat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Jérôme	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	A partir du vendredi 4 octobre 2019, 14h, jusqu'au samedi 5 octobre 2019, 21h
				Rue Pasteur	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
Rue Sébastien Gryphe	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat					
Rue Chevreul	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Raulin et l'avenue Jean Jaurès					
9151	Entreprises Eurovia - Etf - Sols Confluence -De Filippis -Citéos - Signature - Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations complémentaires à la fermeture de la plateforme de tramway	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Claude Bernard	entre la rue de l'Université et la rue Professeur Grignard	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au lundi 19 août 2019
			la circulation des véhicules sera autorisée uniquement à la desserte locale			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9152	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	Le mardi 13 août 2019, de 8h à 16h
9153	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 50, sur 10 m au Nord du stationnement réservé aux 2 roues	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
						A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019
9154	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai de la Pêcherie	au droit de la place d'Albon	Le vendredi 26 juillet 2019, de 9h à 16h
				Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai de la Pêcherie	au droit de la place d'Albon	
				Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	côté Est, sur 20 m au droit du n° 14	Le vendredi 26 juillet 2019, de 7h30 à 16h30	
9155	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Michel Félizat	entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot (de part et d'autre de l'emprise de chantier)	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue André Bollier	sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Félizat	des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la rue André Bollier	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019, de 8h à 17h
9156	Entreprise Le Sens Propre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	côté impair, sur 15 m au droit n° 25	Le jeudi 1 août 2019
9157	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la continuité du cheminement piéton sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Route de Vienne	côté pair, sur 20 m au droit du n° 240	Le lundi 5 août 2019, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9158	Association Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Jacinthes et Fleurs de l'espoir	des animations seront autorisées	Place de la République		Les vendredi 11 octobre 2019 et samedi 12 octobre 2019, de 10h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	sur 15 mètres de part et d'autre de la rue David Girin	Les vendredi 11 octobre 2019 et samedi 12 octobre 2019, de 8h à 19h
9159	Entreprises Jean Lefebvre - Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Lilas	entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Docteur Bonhomme	Rentre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
				Rue Neuve	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue des Frères	sens Est/Ouest, entre la rue Maryse Bastié et la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
					la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Lilas	entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Docteur Bonhomme	entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
				Rue Neuve de Monplaisir	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue des Frères Lumière	entre la rue des Lilas et la rue Maryse Bastié	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Lilas et la rue Maryse Bastié	
les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud et Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue des Lilas	au débouché sur la rue des Alouettes	A partir du jeudi 1 août 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h30 à 17h			
	Rue Docteur Bonhomme	au débouché sur le cours Albert Thomas				
	Rue Neuve de Monplaisir	au débouché sur l'avenue des Frères Lumière				
9160	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement pour un WC public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors jours de marché, les mardis, jeudis et samedis de 05h30 à 14h00	Place du Huit Mai 1945	contre-allée Nord, au droit de la Halle du Marché	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9161	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement HTA	la circulation des piétons sera balisée et maintenue en permanence au droit des fouilles par des ponts piétons	Rue Pierre Robin	entre le n° 15 et la rue Jules Brunard	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jules Brunard	entre le n° 31 et la rue Pierre Robin côté impair, entre le n° 31 et la rue Pierre Robin	
				Rue Pierre Robin	côté impair, entre le n° 15 et la rue Jules Brunard	
9162	Association Académie lyonnaise de peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Salon des indépendants	des installations seront autorisées	Place Antonin Poncet		A partir du mercredi 9 octobre 2019, 7h30, jusqu'au lundi 21 octobre 2019, 12h
9163	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bélier	entre le quai Perrache et le cours Verdun Perrache	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le cours Verdun Perrache et le quai Perrache	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Delandine	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
		les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »				
9164	Entreprise Lyde Déconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 15 m au droit du n° 18	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
9165	Association Lyon Hockey Club	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	l'installation de stands sera autorisée	Esplanade François Mitterrand		Le samedi 19 octobre 2019, de 6h à 20h
9166	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 3 m au droit du n° 49	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mercredi 28 août 2019
9167	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Huit Mai 1945	contre-allée Sud, côté Sud, le long de la plaine de jeux au droit des toilettes publiques	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9168	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 8	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au samedi 17 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 8	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9169	Entreprise TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Impasse de l'Asphalte	côté Ouest, entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	Le mercredi 24 juillet 2019, de 6h à 16h
				Passage Faugier	côté Sud, entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	Le mercredi 24 juillet 2019, de 6h à 16h
				Rue Marly	côté Est, entre l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse de l'Asphalte	entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
				Passage Faugier	entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	
				Rue Marly	entre l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Impasse de l'Asphalte	entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
				Passage Faugier	côté Sud, entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	
				Rue Marly	côté Est, entre l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
	Impasse de l'Asphalte	côté Ouest, entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	Le mercredi 24 juillet 2019			
9170	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-François d'Assise	au droit du n° 6	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
9171	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Oiselière	côté impair, sur 14 m au droit du n° 7	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au jeudi 26 septembre 2019
9172	Entreprise Jms Atout Fer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Trois Rois	trottoir impair, au droit de l'engin de levage	Le jeudi 1 août 2019, de 8h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'engin de levage	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Béchevelin et la grande rue de la Guillotière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Béchevelin et la grande rue de la Guillotière	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché de la rue Béchevelin	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9173	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	traversée piétonne Ouest/Est du carrefour Sud du cours Vitton	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Belges	traversée piétonne Est/Ouest du carrefour Sud du cours Vitton	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Belges		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	
9174	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	la mise en place d'un container de chantier sera autorisée	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m en face du n° 11	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au jeudi 15 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face du n° 11	
9175	Entreprise Chubb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la formation du personnel de la société Boehringer	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	côté Ouest, sur 20 m au Nord de la rue du Passage du Vercors	A partir du mardi 3 septembre 2019, 18h, jusqu'au jeudi 5 septembre 2019, 19h
9176	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n° 6	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au mardi 20 août 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 11,50 m sur le trottoir situé au droit du n° 6	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 6	
9177	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place François Bertras	entre la rue du Doyenné et le quai Fulchiron	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Benoît Crépu	entre la rue du Viel Renversé et la place François Bertras, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 7h à 17h
				Place François Bertras	entre la rue du Doyenné et le quai Fulchiron, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir compris	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9178	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fulchiron	par tronçons successifs, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	A partir du lundi 22 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
				Rue Saint-Georges	dans la voie d'accès au quai Fulchiron	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Fulchiron	entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
9179	Entreprise Hemerys Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Les jeudi 25 juillet 2019 et vendredi 26 juillet 2019, de 14h à 18h
9180	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Huit Mai 1945	contre-allée Sud, côté Sud, le long de la plaine de jeux au droit des toilettes publiques	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9181	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Belges	entre la rue Tronchet et l'avenue de Verguin	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9182	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Place Général Leclerc	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 9h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9183	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Musée Guimet	entre le n° 3 et la rue Duquesne, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 3 et la rue Duquesne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9184	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR 1 »	Boulevard Antoine de Saint-Exupéry	sur sa totalité	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au jeudi 22 août 2019, de 8h à 18h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur sa totalité, des deux côtés de la chaussée	
9185	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	sur le trottoir situé en face du n° 24, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m en face du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9186	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	au droit du n° 49, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 49	
9187	Entreprises Sogea - Sater - Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une canalisation d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Audry	sur 20 m au droit du n° 117	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 117	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9188	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Crillon	par tronçons successifs sur 10 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain compris entre la rue Garibaldi et le boulevard Anatole France	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au jeudi 8 août 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs sur 10 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain compris entre la rue Vendôme et la rue Boileau	
					par tronçons successifs sur 10 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain compris entre la rue Garibaldi et le boulevard Anatole France	
9189	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Viabert	par tronçons successifs sur 10 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain compris entre la rue d'Inkermann et la rue Bellecombe	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mardi 6 août 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9190	Entreprise Tisseo-Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Artaud	sur le trottoir situé au droit des n° 40 et 42, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 29 juillet 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 40 et 42, la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sur la chaussée sera autorisée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 40 et 42	
9191	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR 1 »	Rue Aimé Boussange		A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
9192	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour un entretien d'immeuble en façade à l'aide de cordes	la circulation des piétons sera réduite au droit du périmètre de sécurité	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, entre le n° 10 et le n° 14	Le lundi 5 août 2019, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9193	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	entre le boulevard Yves Farges et l'avenue Leclerc des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farges et l'avenue Leclerc	Le vendredi 9 août 2019, de 6h à 12h
9194	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement des poteaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier de l'entreprise Eiffage	Chemin des Charbottes	du n° 49 au n° 73 côté pair, du n° 49 au n° 73	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9195	Entreprise Detect Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de détection géoradar	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau Rue Morellet Rue du Lieutenant Colonel Prévost Rue Boileau Rue du Lieutenant Colonel Prévost Rue Morellet	par tronçons successifs entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et la rue Barrême par tronçons successifs entre le boulevard des Belges et la rue Lieutenant Colonel Prévost par tronçons successifs entre la rue Boileau et la rue Morellet des deux côtés de la chaussée entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et la rue Barrême des deux côtés de la chaussée entre la rue Boileau et la rue Morellet des deux côtés de la chaussée entre le boulevard des Belges et la rue Lieutenant Colonel Prévost	Les lundi 29 juillet 2019 et mardi 30 juillet 2019, de 7h à 17h
9196	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur une fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Saint-Antoine	sur 15 m au droit du pont Alphonse Juin	Le lundi 29 juillet 2019, de 9h à 16h30
9197	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit des n° 88 et 90	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9198	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denfert Rochereau	sur le trottoir situé au droit du n° 46, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m en face du n° 46, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m en face du n° 46	
9199	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duquesne	sur le trottoir situé au droit du n° 13, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au mardi 6 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 13, les bus auront obligation de quitter la voie réservée	
9200	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs, sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs, les véhicules circulant sur la voie réservée aux bus, dans le sens inverse de circulation générale seront autorisés à quitter leur voie	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs entre le cours Lafayette et le cours Franklin Roosevelt	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 7h30 à 17h30
9201	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une de base-vie sera autorisée	Rue Pierre Corneille	sur 7 m sur la zone de desserte située au droit des n° 73 à 75	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit des n° 73 à 75	
9202	Monsieur Capitaou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Bonnaud	sur 15 m au droit du n° 28	Les jeudi 25 juillet 2019 et vendredi 26 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n° 28	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9203	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement eau	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	Rue Ferdinand Buisson	au droit de la rue Bonnand	A partir du jeudi 25 juillet 2019 jusqu'au mardi 30 juillet 2019, de 7h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bonnand	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue du Château et la rue Ferdinand Buisson	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bonnand	sur 30 m au droit de la rue Bonnand	
9204	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	des deux côtés, partie comprise entre la rue Sébastien Gryphe et la place du Prado	A partir du samedi 28 septembre 2019 jusqu'au samedi 28 décembre 2019, de 8h à 17h
9205	Etablissement Riyadh Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair sur 5 m au droit du n° 126	A partir du mercredi 24 juillet 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
9206	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le vendredi 30 août 2019, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	Le vendredi 30 août 2019
9207	Entreprise Brand France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue Garibaldi	au droit du parvis de la Tour Incity	Le mercredi 24 juillet 2019, de 7h à 11h
9208	Ville de Lyon - Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jacques Elmaleh	sur la travée de stationnement située sur la place, travée Est, tous les 1er mercredis du mois	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019, de 14h à 21h30
9209	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée	Place Djebraïl Bahadourian	partie Nord de la place, le long du groupe scolaire Painleve, le 1er samedi de chaque mois	A partir du samedi 7 septembre 2019 jusqu'au samedi 7 décembre 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9210	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 2ème vendredis de chaque mois	A partir du vendredi 13 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 décembre 2019, de 13h à 21h
				Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la halle de la Martinière, les 2ème vendredis de chaque mois	
9211	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	côté Sud, du parking situé en face de la façade des n° 7 et 9, le 3ème mercredi de chaque mois	A partir du mercredi 18 septembre 2019 jusqu'au mercredi 18 décembre 2019, de 13h à 21h
9212	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	sur 30 m, en face de l'entrée charretière de l'Institut Lumière, les 3ème vendredis de chaque mois	A partir du vendredi 20 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019, de 13h à 21h
			l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée		les 3ème vendredi de chaque mois	
9213	Métropole de Lyon - Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un plateau surélevé sur un carrefour	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Carrier	entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019, de 20h30 à 5h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Route de Vienne	entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint-Vincent de Paul	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Carrier	entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore
			Route de Vienne		des 2 côtés de la chaussée sur 40 m de part et d'autre de la rue Carrier	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019
Rue Docteur Carrier	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Nord de la route de Vienne					
9214	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 m, au droit du n° 26	Le mardi 30 juillet 2019, de 22h30 à 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	
9215	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Guérin	entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	A partir du lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
				Cours Vitton	entre la rue Curie et la voie Nouvelle Stalingrad Vitton	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 9h à 17h
				Voie Nouvelle Stalingrad Vitton	au carrefour avec le cours Vitton sens Sud / Nord entre le cours Vitton et la rue Louis Guérin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Vitton	entre la rue Curie et la voie Nouvelle Stalingrad Vitton	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 9h à 17h
				Voie Nouvelle Stalingrad Vitton	au carrefour avec le cours Vitton sens Sud / Nord entre le cours Vitton et la rue Louis Guérin	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Vitton	sur trottoir Sud, entre la rue Curie et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
				Rue Curie	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Sud du cours Vitton	A partir du lundi 29 juillet 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guérin	des 2 côtés de la chaussée entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et le n° 115	

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Descotes	Marie Line	Adjoint administratif	Non titulaire	01/01/2019	Direction économie commerce artisanat	Complément temps partiel
Legoupil	Jacqueline	Adjoint administratif	Stagiaire	15/07/2019	Cimetières	Nomination stagiaire
Duport	Philippe	Technicien principal 2ème classe	Non titulaire	01/02/2019	Direction économie commerce artisanat	Recrutement remplaçant
Duport	Philippe	Technicien principal 2ème classe	Non titulaire	01/03/2019	Direction économie commerce artisanat	Recrutement remplaçant
Husson	Benoît	Adjoint technique	Contractuel	20/07/2019	Gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Amichi	Majdi	Adjoint technique	Contractuel	11/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Barre	Jean-Baptiste	Adjoint technique	Contractuel	08/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bechard	Alban	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	09/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Adjoint technique	Contractuel	27/05/2019	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Boudry	Frédérique	Educateur des aps	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Bouguessa	Kamel	Adjoint technique	Contractuel	22/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Frihi	El hadj	Adjoint technique	Contractuel	09/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Habchi	Khaled	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Isbikhen	Akim	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	28/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Contractuel	17/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Ould-Ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	30/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Romero	Alexandre	Adjoint technique	Contractuel	15/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Romero	Alexandre	Adjoint technique	Contractuel	23/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Sabatier	Joëlle	Adjoint technique	Contractuel	02/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Tine	Pape	Adjoint technique	Contractuel	29/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Tuzi	Julien	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Tuzi	Julien	Adjoint technique	Contractuel	08/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Zaim	Salim	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Chrysostome	Julien	Adjoint administratif	Contractuel	13/05/2019	Aménagement urbain	Recrutement remplaçant
Schintu	Florian	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	Logistique, garage et festivités	Recrutement remplaçant
Baudu	Isabelle	Adjoint administratif	Titulaire	05/07/2019	Mairie du 5ème arrondissement	Réintégration
Triffaux	Brice	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	07/01/2019	Construction	Remplacement
Duport	Philippe	Technicien	Non titulaire	01/01/2019	Economie commerce artisanat	Remplacement
Ogandjanian	Karine	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/18	Education	Arrêté de nomination stagiaire
Soropogui	Claudine	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/18	Education	Arrêté de nomination
Elsensohn	Fabienne	Agent spécialisé principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/17	Education	Arrêté rectificatif

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Batal	Jalal	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/05/2019	CCAS	Recrutement remplaçant
Bouri	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	31/08/2018	CCAS	Recrutement remplaçant
Bouri	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/2018	CCAS	Recrutement remplaçant
Gareb	Karim	Adjoint technique	Titulaire	01/01/2018	CCAS	Arrêté rectificatif

Délégation Générale aux Ressources humaines - Tableau d'avancement (Gestion administrative des personnels)

Agent de maîtrise principal

M. Bouchut Jean Yves, Gestion technique des bâtiments, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Da Rocha Mickaël, Ecologie urbaine, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Desroches Didier, Espaces verts, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Ferria Samir, Musée d'Art contemporain, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Gailleton Franck, Opéra national de Lyon, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Jabouille François, Direction centrale de l'immobilier, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Jeannier Christian, Qualité du service public, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Molard Eric, Economie commerce artisanat, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Mure Jean Claude, Eclairage public, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Ortavant Daniel, Sports, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Vray Frédéric, Relations sociales et vie au travail, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

M. Delauzun Richard, Hors effectifs, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 2 juillet 2018

M. Lecomte Patrice, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er décembre 2018

M. Serre Raphaël, Sports, Agent de maîtrise, titulaire, avance sur le grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2018

Ingénieur principal

M. Braun Sébastien, Sports, Ingénieur, titulaire, avance sur le grade d'Ingénieur principal à compter du 1er janvier 2018

M. Salamo Serge, Direction centrale de l'immobilier, Ingénieur, titulaire, avance sur le grade d'Ingénieur principal à compter du 1er juillet 2018.

Technicien principal de 1ère classe

M. Aymé Thomas, Education, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chaulet Muriel, Communication externe, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Colombe Jérôme, Construction, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Duthuron Dominique, Logistique garage et festivités, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Garcias Mickaël, Déplacements urbains, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Jacquot Dominique, Gestion technique des bâtiments, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Lamotte Sébastien, Construction, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Laurent Cloé, Espaces verts, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Vouillon Céline, Aménagement urbain, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Gari Christophe, Systèmes d'information ressources humaines, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 16 janvier 2018

M. Emeraud Olivier, Musée d'Art contemporain, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 15 février 2018

M. Granier Stéphane, Construction, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 23 mars 2018

M. Pertiere Thierry, Théâtre du Point du jour, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2018

M. Gioe Maxime, Gestion technique des bâtiments, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 1er novembre 2018

M. Guenuchot Ludovic, Gestion technique des bâtiments, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 8 décembre 2018

M. Deiana Marc, Gestion technique des bâtiments, Technicien principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Technicien principal de 1ère classe à compter du 11 décembre 2018.

Opérateur des APS principal

M. Kaimoa Visei, Sport, Opérateur des APS qualifié, titulaire, avance sur le grade d'Opérateur des APS principal à compter du 22 mai 2018

Brigadier - Chef principal

Mme Bayle Marion, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Belalmi Nouredine, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Dangel Philippe, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Fontaine Teddy, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Fonti Julien, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Keraron Gaël, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Prost Pascal, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er janvier 2018

M. Breton Giovanni, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 5 juin 2018
M. Bouhier James, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er juillet 2018
M. Troisième Yves, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er juillet 2018
M. Fenneteaux Laurent Gérard, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er septembre 2018
Mme Glories Priscilla Anne-Marie, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er octobre 2018
M. Gante Aurélien, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 22 octobre 2018
M. Bouyssoux Pierre, Police municipale, Gardien-brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier Chef principal à compter du 1er novembre 2018

Chef de Police municipale principal de 2ème classe

M. Noel Frederic, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
M. Serin Emmanuel, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 21 janvier 2018
Mme Extrat Catherine, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 21 janvier 2018.

Echelon spécial de Brigadier chef principal

M. Chevrolat Jean-Luc, Police municipale, Brigadier chef principal, titulaire, avance à l'Échelon spécial de Brigadier-chef principal à compter du 1er février 2018
Mme Courvoisier Françoise, Police municipale, Brigadier chef principal, titulaire, avance à l'Échelon spécial de Brigadier-chef principal à compter du 1er février 2018
Mme Carotte Noëlle, Régulation urbaine, Brigadier chef principal, titulaire, avance à l'Échelon spécial de Brigadier-chef principal à compter du 1er février 2018
M. Legalle Claude Roger, Police municipale, Brigadier chef principal, titulaire, avance à l'Échelon spécial de Brigadier-chef principal à compter du 1er février 2018.

Adjoint technique principal de 1ère classe

M. Agrain Patrick, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Akroun Ali, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Albanese Catherine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. André Augustin, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Arcis Patrick, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Arnaud Didier, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Arthaud Corinne, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Ausselin Cristelle, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Barbero Christiane, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Belfar Virginie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Belfar Kamel, Protocole, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Belkheir Malika, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Belleghy Sylvie, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Beltramini Alexandre, Supervision globale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Benjalloul Hichem, Bibliothèque municipale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Benoît Raphaël, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Biollay Jean-Luc, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Bonnassieux Anne-Marie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Boudebouza Abdelhamid, Halles Paul Bocuse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
M. Boukezzoula Mustapha, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
Mme Bray Sonia Pierrette, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal

de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Bruesse Stéphane, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Cappe Jonathan, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Carcaillet Henri, Maison de la Danse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chevalier Sarah, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Correia Jérémy, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Cote Elisabeth, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Darmanin Fabrice, Supervision globale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Daubenfeldt Frédy, Supervision globale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Deboom Guillaume, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Del Rey Murielle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Dembri Morade, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Denoix Zoran, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Devaud Gisèle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dormoy Josette, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Doublier Julien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Dridi Habib, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dumas Elisabeth, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Dumont Mathieu, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dussouillez Marie-Claude, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Duvauchelle Caroline, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Enjolras Yann, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Entzmann Eric, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Fay Christiane, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Felix Viviane, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Felix Julien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Ferrand Fabrice, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Fouquemberg Romain, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Fresnedo Patrice, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Fuinel Jonathan, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gaches Dominique, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Galindo Laurent, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Galland Murielle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Gallon Wilfried, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Gaona Raphaël, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gizzi Sakina, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Gonnard Alain Philippe, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Granjon Jean-Marc, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Guillermain Jean-Marc, Protocole, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gutrin Arlette, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint

technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Harzi Aïmen, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Hellal Karim, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Hemery Raphaël, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Javazzo Sandrine, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Journaux Corinne, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Kebbab Akim, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Lachaise Jérôme, Théâtre des Célestins, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Le Menn Yohan, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Lekhal Mohand Arezki, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Leone Pascal, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Letzelter Patrick, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Machet Vincent, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Magnard Julien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Martin Manuel, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Masucci Frédéric, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Mathieu Nicolas, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Matzejewski Guy, Bibliothèque municipale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Michel Thierry, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Moulay Samir, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Mouranchon Gilbert, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Muthuon Maryse, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Napolitano Adrien, Bibliothèque municipale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Ndiour Oumar, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Niger Annette, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Niglio Philippe, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Nigon Julien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Nino Jean François, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Nouboua Slimane, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Olivier Aurélien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Paquin Laurent, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Pasquet Nicolas, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Pawlowski Jérôme, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Pelletier Vincent, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Pennont Patrick, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Perreaut David, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Poirier France, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Poma Alain, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Poulain Laure, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Puche Pascal, Bibliothèque municipale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal

de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Radovanovic Thierry, Affaires culturelles, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Ribet Thomas, Supervision globale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Rodriguez Ingrid, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Rodriguez Yann, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Roux Thierry, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Santos Murielle, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Sauve Xavier, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Sevenier Daniel, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. SIMON Remy, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Soravia-Gnocco Virginio, Supervision globale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Soulard Richard, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Stoyanov Valerie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Thiebault Frédéric, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Thivollet Vincent, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Touvenot Jérôme, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Trabelsi Abdelrazek, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Vaccaro Salvatore, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Vaucher Anne-Lise, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Venditti Serge, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Vetter Guillaume, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Vicente Roland, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Vigneron Catherine, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Vincent Brigitte, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Vogt-Buron Thierry, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Houmadi Hakim, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Laure Ludwig, Bureau du cabinet, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du

1er mars 2018

Mme Nimpa Carèle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 13 mai 2018

M. Chevignon Olivier, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 16 mai 2018

M. Gaudin Olivier, Théâtre de la Croix-Rousse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 27 mai 2018

Mme Paqueton Cyrielle-Cecylie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 24 juin 2018

M. Millo Youri, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 2 juillet 2018

M. Payet Daniel, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 25 juillet 2018

M. Cervera Laurent, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 12 août 2018

M. Turgis Pierre, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 11 septembre 2018

Mme Massait Aurélie, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er octobre 2018

M. Azuaga Roberto, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 2 décembre 2018

Mme Gueifao Christèle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade M. d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 23 décembre 2018

Adjoint technique principal de 2ème classe

- M. Aidoun Farid, Bibliothèque municipale, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Arriagada Nelson, Logistique garage et festivités, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Ben Belaid Jamel, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Bischoff Bruno, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Bonnet Philippe, Espaces verts, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Bossy Stéphanie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Bouhalouf Mourad, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Boukhari Sofia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Boumaiza Nora, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Busson Alexandre, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Canamero Louis, Cadre de vie, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Cellupica Antoinette, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Chardon Aurélie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Chaudet Jean-Christophe, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Clement Carole, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Colombe Eric, Bureau du cabinet, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Da Silva Isabel Maria, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Desmettre Isabelle, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Fuentes Fabienne, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Girod Claudine Liliane, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Golly Julie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Graillot Raymond, Cadre de vie, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Gros-Daillon Stéphane, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Guedri Djamel, Espaces verts, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Jolly Annie, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Joly Marie-Pierre, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Joly Tristan, Bibliothèque municipale, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Larmonier Corinne, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Leclancher Murielle, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Lo Bello Annie, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Malerba Alexandra, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Manser Mohamed, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Martoia Gilles, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Maur Jean Thierry, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Mecheri Halima, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Menager Yan, Espaces verts, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Okba Hamida, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Perez Jacqueline, Mairie du 8e arrondissement, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Petit-Laurent Ambre, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème

classe à compter du 1er janvier 2018

M. Regnier Jordi, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Rondet Lydia, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Rostaing Anthony, Espaces verts, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Sabaa Hacina, Immobilier travaux sécurité juridique, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Selini Nadia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Siemeck Pascal, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Souare Aissatou, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Thommeray Sylvie, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Verrelli Alexandre, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Vivien Nadia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Wali Humira, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Zerari Amer, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Yazid Héléne, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 10 février 2018

Mme Allalou Long Fatma, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er mars 2018

Mme Humbey Viviane, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er mars 2018

M. Smaili Nourine, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er mars 2018

Mme Driss Soraya, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2018

M. Allée Renaud, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

Mme Benyahia Farida, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

M. Chaliné Mikaël, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

M. Guillem Guerrero Jean Roland, Bibliothèque municipale, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

Mme Harpon Marie Sylviana, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

Mme Merlin Catherine, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

Mme Valide Marie Paule, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018

M. Ayache Samir, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Aziabou Madena, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Ben Nasr Sabrina, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Bordet Marie Laure, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Bouchentouf Jamilla, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Bouilloux Audrey, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Bray Vanessa, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Bru Idayana, Cimetières, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Brugnau Aurelien, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Colovray Marjorie, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Deroche Carole Marie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Desayes Berenice, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Desbat Chantal, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Digbeu Mickaël, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Escoffier Sylvie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe

à compter du 1er juillet 2018

Mme Gandelin Céline, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Garel Pascal, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Hammoumraoui Sakina, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Ibanez Franck, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Jerbi Karima, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Johan Patricia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Kyungu Fataki Cécile, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Lefèbvre Denis, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Legalle David, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Malagouen Houaida, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Mebrak Djemaa, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Messai Zidouna, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Mokrani Samia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Mollmann Sabrina, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Moussa Ornella, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Oularbi Karima, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Palomo Eugénie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Perez Mikael, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Rabearison Patricia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Sabater Antony, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Saouci Khadra, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Sungur Ayse, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Teullet Lavergne Sandrine, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Tirouingadame Surekha, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Valeyre Marie, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Vergne Sylvie, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Vidal Kheira, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

M. Raharison Patrick, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er août 2018

M. Raidelet Marc, Bibliothèque municipale, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er août 2018

Mme Lecuyer Séverine, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2018

Mme Mambueni Santos Liliana, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2018

Mme Pameole Erika, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2018

M. Danaia Georges, Mairie du 5e arrondissement, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 6 septembre 2018

M. Ferrer Julien, Sports, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 7 septembre 2018

Mme Sow Oumou Salamata, Enfance, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er octobre 2018

Mme Zekad Ouafia, Education, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er octobre 2018

M. Saris-Vignes Romain, Régulation urbaine, Adjoint technique de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er décembre 2018

Bibliothécaire principal

Mme Hyvernat-Duchene Anne-Cécile, Bibliothèque Municipal, Bibliothécaire, titulaire, avance sur le grade de Bibliothécaire Principal à compter du 1er janvier 2018

Attache principal de conservation du patrimoine

M. Lacote Pierre, Musée des Beaux-arts, Attaché de conservation du patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal de conservation patrimoine à compter du 1er janvier 2018

Mme Gausset Pieranne, Affaires culturelles, Attaché de conservation du patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal de conservation patrimoine à compter du 2 février 2018

Mme Saillard Sophie, Musée des Beaux-arts, Attaché de conservation du patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal de conservation patrimoine à compter du 9 février 2018

Attache hors classe

Mme Chossat Anne-Laure, Assurances, Directeur territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gaune Arlette, Education, Directeur territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guin-Chambolle Claire, Enfance, Directeur territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Leger Laurence, Mairie du 7e arrondissement, DGS, titulaire, avance sur le grade d'Attaché hors classe à compter du 1er janvier 2018

M. Verot Bertrand, Mairie du 6e arrondissement, DGS, titulaire, avance sur le grade d'Attaché hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Maigre Denise, Immobilier travaux sécurité juridique, Directeur territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché hors classe à compter du 1er novembre 2018

Administrateur général

M. Soubeyran de Saint Prix Claude, Direction générale, Administrateur hors classe, titulaire, avance sur le grade d'Administrateur Général à compter du 1er janvier 2018

Attaché principal

Mme Battu Julie, Bureau du cabinet, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er janvier 2018

Mme Dal Zotto Maryse, Commande publique, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er janvier 2018

Mme Gonthier Christine, Affaires culturelles, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er janvier 2018

M. Haitayan Gilles, Aménagement urbain, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er janvier 2018

Mme Lacroix Sophie, Affaires culturelles, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er janvier 2018

Mme Palluy Marie-Françoise, Théâtre des Célestins, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er janvier 2018

M. Cannata Laurent, Secrétariat général DGSPS, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 2 janvier 2018

Mme Planas Nathalie, Développement territorial, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 27 janvier 2018

Mme Peguet Cécile, Affaires juridiques, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 2 avril 2018

M. Valode Benoît, Mairies d'arrondissement, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 9 avril 2018

Mme Dumontier Laurence, Développement urbain, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 2 mai 2018

Mme Dugue-Pesce Stéphanie, Bibliothèque municipale, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 15 mai 2018

Mme Arnau Valérie, Mairie du 7e arrondissement, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 28 juin 2018

Mme Chermati-Mounib Saïda, Direction centrale de l'immobilier, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 18 juillet 2018

Mme Vincent Claire, Aménagement urbain, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 27 octobre 2018

Mme Rey Béatrice, Sports, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er décembre 2018

Mme Morlet France, Finances, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 1er décembre 2018

Mme Buisson Marie-Laure, Déplacements urbains, Attaché territorial, titulaire, avance sur le grade d'Attaché principal à compter du 2 décembre 2018

Cadre de santé de 1ère classe

Mme Tosan Sarah, Enfance, Cadre de santé de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade Cadre de santé de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Thivolet Marie-Dominique, Enfance, Cadre de santé de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade Cadre de santé de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Psychologue hors classe

Mme Givors Karine, Enfance, Psychologue de classe normale, titulaire, avance sur le grade de Psychologue Hors Classe à compter du 1er janvier 2018

Puéricultrice hors classe

Mme Ducros Emilie, Enfance, Puéricultrice de classe supérieure, titulaire, avance sur le grade de Puéricultrice hors classe à compter du 1er janvier 2018

Infirmier en soins généraux hors classe

Mme Guillabert Lauriane, Enfance, Infirmier en soins généraux de classe supérieure, titulaire, avance sur le grade d'Infirmier en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Moulin Natacha, Enfance, Infirmier en soins généraux de classe supérieure, titulaire, avance sur le grade d'Infirmier en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Thomas Myriam, Education, Infirmier en soins généraux de classe supérieure, titulaire, avance sur le grade d'Infirmier en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2018

Echelon spécial d'attaché hors classe

M. Coste Chareyre Jean Louis, Sports, Attaché Hors classe, titulaire, avance à l'échelon spécial d'Attaché Hors classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Mats Marie-Ange, Administration du personnel, Attaché Hors classe, titulaire, avance à l'échelon spécial d'Attaché Hors classe à compter du 1er janvier 2018

Redacteur principal de 2ème classe

Mme Belagoune Fatima, Enfance, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Benhammou Rachida, Qualité du service public, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Campeggia Carole, Enfance, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Grosjean Valérie, Auditorium - orchestre national de Lyon, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Martinez Gaëlle, Commande publique, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Mezange Gilles, Systèmes d'information ressources humaines, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Benguesmia Corinne, Déplacements urbains, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 29 avril 2018

Mme Viotti Dominique, Communication externe, Rédacteur, titulaire, d'avance sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er mai 2018

Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Mme Allami Saida, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Augier Ghislaine, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dubey Paule, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Dumas Mikaël, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Handler Myriam, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Marrot Sébastien, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Martin Hervé, Musée des Beaux-arts, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Penedo Lorenzo Angélique, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Portier Nathalie, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme De Oliveira Sabrina, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er mars 2018

M. Tirounadane Jean-Claude, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 22 mars 2018

M. Cizeron David, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er août 2018

Mme Ghioldi Cécile, Bibliothèque municipale, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er août 2018

M. Perrinet Guillaume, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint du Patrimoine, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à compter du 1er août 2018

Adjoint administratif principal de 1ère classe

Mme Abdounour Nadine, Education, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Aidel Lila, Education, Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

- Mme Auburtin Assia, Finances, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Bataillon Christian, Economie commerce artisanat, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Bellido Isabelle, Systèmes d'information télécommunications, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Bourgeois Hélène, Qualité du service public, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Brandy Nathalie, Affaires sociales sports éducation et enfance, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Burguesa Carole, Assemblées, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Coureul Marie, Bureau du cabinet, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Dehon Marie-Christine, Bibliothèque municipale, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Delort Astrid, Mairie du 5e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Derouen Richard, Qualité du service public, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Duperray Marie-Pierre, Sports, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Faure Catherine, Bureau du cabinet, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Gardin Sylvie, Mairie du 7e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Gregoire Carine, Opéra national de Lyon, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Hamadou-Bengoua Dalila, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Hervieu Adeline, Education, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Iafate Francesca, Administration du personnel, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Jambe Carole, Musée des Beaux-arts, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Joseph Michèle, Relations sociales et vie au travail, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Larbaoui Yasmina, Secrétariat général DGSPS, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Letellier Jean-Marc, Sécurité et prévention, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Marienneau Gaëlle, Administration du personnel, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Melani Marie-Thérèse, Enfance, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Mercier-Pereira Deolinda, Gestion technique des bâtiments, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Moncelon Bernadette, Mairie du 4e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Mondelain Corinne, Sécurité et prévention, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Montmitonnet Isabelle, Mairie du 7e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Paumier Géraldine, Cimetières, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Perrodin Isabelle, Espaces verts, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- M. Philippe Richard, Sports, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Pira Mylène, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Quinaudon Nadine, Mairie du 9e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Rainon Delphine, Mairie du 3e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Rigollet-Poudrel Maryvonne, Economie commerce artisanat, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Rosenthal Christelle, Aménagement urbain, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Roussel Corinne, Relations sociales et vie au travail, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Sala Nicole, Construction, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Sanchez Nathalie, Economie commerce artisanat, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018
- Mme Scriven Nadia, Cimetières, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Sibillin Jocelyne, Commande publique, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Stefanovitch Vanessa, Mairie du 3e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Tawil Christine, Gestion technique des bâtiments, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Thomas Anne Patricia, Sports, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Triniol Martine, Emploi et compétences, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Zerbib Jocelyne, Mairie du 4e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Abdulnour Roni, Education, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

M. Bache Bernard, Mairie du 3e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Benatallah Nedjama, Mairie du 2e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Biggio Corinne, Administration du personnel, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Bouleau Agnès Nicole, Mairie du 5e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Condamine Maud, Mairie du 8e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Di-Pierno - Crivello Estelle, Economie commerce artisanat, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Frachon Caroline, Mairie du 2e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Ghezali Hayet, Mairie du 7e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Mercier Hélène, Mairie du 8e arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Mme Tisserand Elodie, Cabinets des maires d'arrondissement, Adjoint administratif principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er août 2018

Adjoint administratif principal de 2ème classe

Mme Bahouh Zoubida, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bolliet Nathalie, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bonnaffous Josette, Mairie du 7e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Boucetha Laurence, Construction, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Boukli Hacene Férial, Emploi et compétences, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Charbonnier Linda, Mairie du 1er arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Charnard Sophie, Régulation urbaine, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Charnay Raphaël, Auditorium - orchestre national de Lyon, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Charvon Ludovic, Economie commerce artisanat, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Chawki Tahir, Education, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Crusot Marie Thérèse, Sports, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Del Pino Caroline, Administration du personnel, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Drevon Stéphanie, Affaires culturelles, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Faure Olivier, Bureau du cabinet, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gratas Marie, Mairie du 8e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gros Nathalie, Mairie du 6e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guillou Christine, Aménagement urbain, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Hatte Thierry, Aménagement urbain, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Khalifa Laëtitia, Cadre de vie, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Khat Ouassila, Enfance, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Laroche Brigitte, Systèmes d'information télécommunications, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Lesenechal Carole, Protocole, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Locquet Chantal, Bureau du cabinet, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Lopes Marie Cécile, Commande publique, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Lubiato Anne, Mairie du 4e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Martinet Sylvie, Eclairage public, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Melkonian Blandine Audrey, Sécurité et prévention, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Messai Leila, Musée des Beaux-arts, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Monroe Roselyne, Bibliothèque municipale, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Moulignie Colette, Enfance, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Nehr Elena Cathie, Secrétariat général DGSPS, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Orietti Sylviane, Mairie du 9e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Palazzolo Laëtitia, Mairie du 3e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Perlini Marjorie, Mairie du 5e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Poncet Laurent, Gestion technique des bâtiments, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Quenel Clément, Cimetières, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Redouane Marine, Bureau du cabinet, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Rousset Nathalie, Mairie du 1er arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Salem Sonia, Mairie du 8e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Sidhoum Hassina, Qualité du service public, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Smaali Saloua, Développement territorial, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Tamin Jean Sébastien, Emploi et compétences, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Zapp Véronique, Mairie du 6e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Carbo Elisabeth, Sécurité et prévention, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er mars 2018

Mme Gomez Isabelle, Mairie du 6e arrondissement, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 6 avril 2018

Mme Billet Marie France, Emploi et compétences, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Cartallier Annie, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er juillet 2018

Mme Vernay Sophie, Développement territorial, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er septembre 2018

Mme Belicard-Saaf Aïcha, Administration du personnel, Adjoint administratif, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er novembre 2018

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

M. Pommier Alexandre, Bibliothèque municipale, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe à compter du 10 juillet 2018

Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe

Mme Bechard Emilie, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bozon-Petrier Fabienne, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Brard Laurent, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Brottes Isabelle, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Caillat Gilles, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chapuis Catherine, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dahnoun Raphaele, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Flore Alexandra, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Gelay Guillaume, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Passuello Claude, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Raux Laurent, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Sabathier Cécile, Archives municipales, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Yon Bénédicte, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Rauquette Stéphanie, Bibliothèque municipale, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 1er février 2018

Agent social principal de 1ère classe

Mme Carpillo Francine, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Catino Aveline, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Germani Chantal, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Roubeyrotte Hélène, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Agent social principal de 2ème classe

Mme Da Costa Valérie, Enfance, Agent Social, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Euchil Malika, Enfance, Agent Social, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Maringer Marie Noëlle, Enfance, Agent Social, titulaire, avance sur le grade d'Agent social principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Atsem principal de 1ère classe

Mme Alaya Brahim Houda, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Anne Huguette, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Arnold Véronique, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Athamena Naïma, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Augoyat Emilie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Autunno Rosalba, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Badji Kahina, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Baidaoui Laure, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Balandjian Isabelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Barry Catherine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bauduret Elisabeth, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bermudez Mercedes, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Boucher Nadia, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bouterin Geneviève, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Brousse Sandrine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bruckert Bérénice, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chambas Marie-Christine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chapuis Yannik, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter

du 1er janvier 2018

Mme Chassin Nathalie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chazot Marie-Rose, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Debiesse Valérie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Delmotte Evelyne, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Desuzinges Sandrine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Djebari Saloua, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Douar Charline, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Duclos Martine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dumas Véronique, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Duprat Anne-Marie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Etaix Nathalie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Etcheverry Valérie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Fellrath Martine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gattoussi Farida, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gil Isabelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Girardeau-Comte Stéphanie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Goumbetti Brigitte, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Goyon Isabelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guerdner Virginie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guerliche Turkia, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guigon Céline, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Harrath-Tebbakh Karima, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Janot Isabelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Jouet Mélisande, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Khelfoune Kheira, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Komlan Laëtitia, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Labe Véronique, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Lemaulf Gaëlle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Longin Marie-France, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Lurin Véronique, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Marchande Myriam, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Mariller Valérie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Martellino Martine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Mas Sandrine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Misraoui Dorothée, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Nivet Marion, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Passeron Marie-Noëlle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Pellet Nathalie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Peraudon Nathalie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter

du 1er janvier 2018

Mme Perpina Corinne, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Perra Michelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Perrier Evelyne, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Pothonnier Andrée, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Quarteron Géraldine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Raboutot Delphine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Robert Ilda, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Rougeot Valérie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Roussel Murielle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Rousset Sylvie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Roux Gisèle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Santin Laurence, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

M. Schlier Sylvain, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Soulie Sylvie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Telli Fadila, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Tomek Christine, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Urcel Arsène, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Verchery Julie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Vincent Bernadette, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Walet Sofia, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Ziboura Isabelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Cugnien Christelle, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 21 juin 2018

Mme Sciandra Marilyne, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 6 août 2018

Mme Stasi Stéphanie, Education, ATSEM Principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 25 décembre 2018

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Mme Andreani Aude, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Antony Marilyne, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Ayad Salima, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Boit Viviane, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bouvarel Brigitte, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Brand Olivia, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Castro Eve, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Chaix Cécile, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Charier Carine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme De Almeida Cindy, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme De Gendt Nadine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Defrade Laetitia, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Demort Delphine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture

principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dolmazon Nathalie, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Faivre Angela, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Fernandez Michelle, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Galland Denise, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gaudillière Nathalie, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gil Myriam, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guechi Samia, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Guillet Catherine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Hernandez Celine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Laurent Fabienne, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Le Clec'h Isabelle, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Mehallel Malika, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Morgado Celine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Nizet Magali, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Papailiou Justyna, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Parodi Alicia, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Picard Sylvie Denise, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Sant-Anna Martine, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Spinosa Laurence, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Teyssonneyre Vanessa, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Thomas Evelyne, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme White Esther, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Zylberberg Anne, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Bourouis Fatiha, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 15 juin 2018

Mme Benoît-Fiore Laetitia, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2018

Mme Chebli Hayet, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2018

Mme Pelissier Agnès, Enfance, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2018

Centre Communal d'Action sociale - Tableau d'avancement (Pôle Ressources Humaines)

Adjoint technique principal de 2ème classe

Mme Ayari Hamel, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Dureau Clémentine, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Gauze Thérèse, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Jay Marie-Ange, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Joigny Marie-Laure, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Samanou Brigitte, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

Mme Teyssier Maryse, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2018

M. Sinayen Nathan, Centre communal d'action sociale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2018.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

DP 069 382 19 00731 T01 déposée le 12 juillet 2019 Transfert - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 961 m² - Demandeur : SCI Lyon 1 47 b avenue Hoche 75008 Paris

DP 069 383 19 01474 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue des Aubépins Lyon 3ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : M. Girard Nicolas 11 rue des Aubépins 69003 Lyon

DP 069 382 19 01475 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : Mme Asensio Laurence 2730 route de Chatillon 74300 Thyez

DP 069 388 19 01476 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue Saint Mathieu Lyon 8ème Superficie du terrain : 345 m² - Demandeur : M. Bererd Frédéric 36 rue Saint Mathieu 69008 Lyon

DP 069 386 19 01477 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'une bibliothèque en 1 logement - Terrain : 24 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Soares Jose 14 rue Colonel Prevost 69006 Lyon

DP 069 388 19 01478 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et local artisanal - Surface créée : 252 m² - Terrain : 166 rue Challemel Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : Mme Vongosky Lucie 20 avenue Jules Guesde 69200 Venissieux

DP 069 382 19 01479 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en un logement - Terrain : 58 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 399 m² - Demandeur : Mme Sibille France 4 quai Claude Bernard 69007 Lyon

DP 069 386 19 01480 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture et modification de façade - Terrain : 19 rue Notre Dame Lyon 6ème Superficie du terrain : 312 m² - Demandeur : Sarl Sonoamax 28 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon - Mandataire : M. Sokolow Dan

DP 069 384 19 01481 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 471 m² - Demandeur : Certa Toiture 409 petit chemin du bordelan 69400 Villefranche-sur-Saone - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 384 19 01482 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Construction d'une verrière et d'une piscine - Surface créée : 15 m² - Terrain : 3 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1592 m² - Demandeur : M. Gossart Jérémie 3 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon

DP 069 386 19 01483 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Hello Participations 4 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : M. Santullo Stéphane

DP 069 382 19 01484 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue de l'Ancienne Préfecture Lyon 2ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 383 19 01485 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 591 m² - Demandeur : Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 386 19 01486 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 72 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 765 m² - Demandeur : M. Doucède Julien 72 rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 382 19 01487 déposée le 8 juillet 2019 - Projet : modification de façade - Terrain : 53 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : Performis 2 place Gaillon 69002 Lyon - Mandataire : M. Dorangeon Pierre

DP 069 383 19 01488 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 rue Antoinette Lyon 3ème Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : Millidere 8 rue de la Ligne de l'Est 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Firat Ekrem

DP 069 383 19 01489 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 47 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : Millidere 8 rue de la Ligne de l'Est 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Firat Ekrem

DP 069 383 19 01490 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 6 allée du Parc Lyon 3ème Superficie du terrain : 15243 m² - Demandeur : Mme Blanc Alice 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon

DP 069 381 19 01491 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 371 m² - Demandeur : Mme Schillinger Céline 9 rue Constantine 69001 Lyon

DP 069 389 19 01492 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 228 rue Claude le Laboureur Lyon 9ème Superficie du terrain : 952 m² - Demandeur : M. De Mey Philippe 28 rue Claude le Laboureur 69006 Lyon

DP 069 384 19 01493 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 4 rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 449 m² - Demandeur : Oralisa Sogelem 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : Mme Bernard Audrey

DP 069 388 19 01494 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 110 m² - Terrain : 62 rue Philippe Fabia Lyon 8ème Superficie du terrain : 3739 m² - Demandeur : Mme SERRE Anne-Charlotte 86 cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 386 19 01495 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 696 m² - Demandeur : Havas Voyage 40 rue Pierre Lefaucheur 92772 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Robert Françoise

DP 069 388 19 01496 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 65b rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Decines-Charpieu - Mandataire : M. Giraud Steve

DP 069 389 19 01497 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue Masaryk Lyon 9ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 386 19 01498 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel

DP 069 385 19 01499 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 place Benoît Crépu Lyon 5ème Superficie du terrain : 174 m² - Demandeur : Foncia Coupat 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Morat Marc-Antoine

DP 069 385 19 01500 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Coupe et abattage de 5 arbres - Terrain : 75 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 6375 m² - Demandeur : Regie Gindre Et Lozano 75 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Mandataire : Mme Braun Kelly

DP 069 385 19 01501 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Installation de stores banne sur devanture - Terrain : 31 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Le Souk De Saint Georges 31 rue du Doyenné 69005 Lyon - Mandataire : M. Azon Keriakous Joseph

DP 069 387 19 01502 déposée le 9 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : SCI 14 Rue Cavenne 14 rue Cavenne 69007 Lyon - Mandataire : M. Lagrange Philippe

- DP 069 388 19 01503 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 7 rue Professeur Morat Lyon 8ème Superficie du terrain : 414 m² - Demandeur : M. Debost Jean-François 7 rue Professeur Morat 69008 Lyon
- DP 069 382 19 01504 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 33 rue Seguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : Mme Chalancon Lydie 33 rue Seguin 69009 Lyon
- DP 069 385 19 01505 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 58b rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 17136 m² - Demandeur : Mme Palanque Anne 58 b rue des Aqueducs 69005 Lyon
- DP 069 381 19 01506 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Terrassement - Terrain : Cours d'Herbouville Lyon 1er Superficie du terrain : 75 m² - Demandeur : Voies Navigables De France 4 rue Jonas Salk 69007 Lyon - Mandataire : M. Prin-Abeil Vincent
- DP 069 388 19 01507 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade, changement de menuiseries, et réfection de toiture - Terrain : 50 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 25206 m² - Demandeur : La Region Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Wauquiez Laurent
- DP 069 385 19 01508 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 17627 m² - Demandeur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Mandataire : M. Gerstemberg Stéphane
- DP 069 385 19 01509 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 place François Bertras Lyon 5ème Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Penicaud Laurent
- DP 069 387 19 01510 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 52 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel
- DP 069 386 19 01511 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 4 quai Général Sarrail Lyon 6ème Superficie du terrain : 413 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François
- DP 069 382 19 01512 déposée le 10 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François
- DP 069 386 19 01513 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : MANI 23 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Mandataire : M. Boussat Vincent
- DP 069 387 19 01514 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 136 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1030 m² - Demandeur : M. Soto Charlotte 136 rue de Gerland 69007 Lyon
- DP 069 387 19 01515 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 129 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Brothers B&O 129 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Dambriane Dutey Orion
- DP 069 389 19 01516 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 16 rue Littré Lyon 9ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : M. Robert Sylvain 16 rue Littré 69009 Lyon
- DP 069 381 19 01517 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Ravalement d'un mur de clôture - Terrain : 1 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 1750 m² - Demandeur : G.Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Mandataire : M. Pons Fabrice
- DP 069 384 19 01518 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4-6 rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 107 m² - Demandeur : G.Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Mandataire : M. Pons Fabrice
- DP 069 389 19 01519 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 29 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 52 m² - Demandeur : M. Ghesquier Pierre-Marie 29 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon
- DP 069 382 19 01520 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 rue Grenette Lyon 2ème Superficie du terrain : 181 m² - Demandeur : Regie Bouscasse 15 b Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Dossin Pierre-Alban
- DP 069 381 19 01521 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 4 place Louis Chazette Lyon 1er Superficie du terrain : 1106 m² - Demandeur : M. Hamidou Yanis 1 rue du Moulin Perrault 42100 ST Etienne
- DP 069 381 19 01522 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Abaissement de plancher - Terrain : 8-9 place Tobie Rabatel Lyon 1er Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Regie Rochon - Lesgne 28 quai Jayr 69009 Lyon - Mandataire : M. Petit Jean
- DP 069 389 19 01523 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade et modification d'un mur de clôture - Terrain : 54b rue Pierre Audry Lyon 9ème Superficie du terrain : 1628 m² - Demandeur : SNC 54 AUDRY 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Mme Caudard Breille Anne
- DP 069 381 19 01524 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 1 place Tobie Robatel Lyon 1er Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : SCI Immobiliere G C/O Regie Citya 19 rue Domer 69007 Lyon - Mandataire : Mme Gauthey Aude
- DP 069 383 19 01525 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Installation d'une clôture, d'un portail et d'un portillon - Terrain : 120 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : M. RADISSON Ghislain
- DP 069 384 19 01526 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : M. LUBIATO Nicolas 19 cours d'Herbouville 69004 Lyon
- DP 069 382 19 01527 déposée le 11 juillet 2019 - Projet : Modification de façade, changement de menuiseries et installation d'un ascenseur - Terrain : 36-38 rue Smith Lyon 2ème Superficie du terrain : 6657 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire
- DP 069 381 19 01528 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 31 quai Saint Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 578 m² - Demandeur : Le Laboratoire Atelier d'art 31 quai Saint Vincent 69001 Lyon - Mandataire : Mme Anglade Marie
- DP 069 384 19 01529 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : Abc du Gout 7 rue Pailleron 69004 Lyon - Mandataire : M. Vergoin Hubert
- DP 069 383 19 01530 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 328 m² - Demandeur : ISM Corum 32 cours La Fayette 69421 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Cediey Eric
- DP 069 389 19 01531 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Modification de façades - Terrain : 32 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 5780 m² - Demandeur : Fenotte 6 rue Ruplinger 69004 Lyon - Mandataire : Mme Heyndrickx Laura
- DP 069 385 19 01532 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 68 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 928 m² - Demandeur : M. Tourret Jean-Marc 3 rue des Antonins 69005 Lyon
- DP 069 387 19 01533 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 63-67 rue Pré Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 2273 m² - Demandeur : Allié Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali
- DP 069 382 19 01534 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 cours de Verdun Lyon 2ème Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Auto Phil Expertise 32 cours Verdun 69002 Lyon - Mandataire : M. De Angelis Laurent
- DP 069 387 19 01535 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 781 m² - Demandeur : Allié Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali
- DP 069 386 19 01536 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 33 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 793 m² - Demandeur : Agasca Identification 19 rue du 35eme Régiment d'Aviation 69500 BRON - Mandataire : M. Bernard Olivier
- DP 069 386 19 01537 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel
- DP 069 387 19 01538 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13b rue Chalopin Lyon 7ème Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : ASF Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien
- DP 069 382 19 01539 déposée le 12 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

PC 069 388 14 00036 M03 déposé le 8 juillet 2019 Modificatif - Projet : Construction de 145 logements, de bureaux, changement de destination d'un entrepôt en bureaux et création de 178 aires stationnement - Surface créée : 13177 m² - Terrain : 74 rue Marius Berliet Lyon 8ème Superficie du terrain : 6035 m² - Demandeur : SCI Nohao Résidences 23 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Hoolbecq Fabrice - Auteur : Atelier de la Passerelle 3 rue de la quarantaine 69005 Lyon

PC 069 386 17 00071 M02 déposé le 12 juillet 2019 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment. Construction d'un bâtiment de bureaux, commerce et création de 66 places de stationnement - Surface créée : 4800 m² - Terrain : 79 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 2447 m² - Demandeur : EM2C Promotion Aménagement 14 chemin de la Plaine 69390 Vourles - Mandataire : M. Sichere Philippe - Auteur : Babylone Avenue Architectes 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

PC 069 383 17 00264 T01 déposé le 10 juillet 2019 Transfert - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements - Surface créée : 234 m² - Terrain : 7 bis rue Gabillot Lyon 3ème Superficie du terrain : 708 m² - Demandeur : Mme Grasset Alexandra 12 rue Carry 69003 Lyon - Auteur : So Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 385 17 00400 M01 déposé le 8 juillet 2019 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 12 logements, 4 maisons individuelles, bureau et création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1134 m² - Terrain : 81 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 1188 m² - Demandeur : SCI Rhône II 22 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Barry Romain - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 386 18 00260 M01 déposé le 8 juillet 2019 Modificatif - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : SCI 61 Duquesne 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc - Auteur : Atelier Jérôme Payen 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-Et-Cuire

PC 069 382 19 00185 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Démolition partielle. Changement de destination d'un local d'activités de service en bureaux et modification de devanture et toiture - Surface créée : 225 m² - Terrain : 16 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 535 m² - Demandeur : Mogote 24 rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : M. Chabanat Eric - Auteur : Barois Philippe 1127 route de Pont de Reyre 69380 Dommartin

PC 069 385 19 00186 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Restauration d'une maison d'habitations - Terrain : 15-15b montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 585 m² - Demandeur : SCI Lanson Lartigue 96 rue de la Faisanderie 75116 Paris - Mandataire : M. Lanson Christophe - Auteur : RL&Associés 5 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 384 19 00187 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 32 m² - Terrain : 3 impasse Viard Lyon 4ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : M. Houssel Arnaud 4 impasse Viard 69004 Lyon

PC 069 388 19 00188 déposé le 9 juillet 2019 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 63 m² - Terrain : 56 boulevard Ambroise Paré Lyon 8ème Superficie du terrain : 318 m² - Demandeur : M. MARIN David 56 boulevard Ambroise Paré 69008 Le Chesnay - Auteur : Mme Rharrabi Emna 65 rue Sainte-Anne de Baraban 69003 Lyon

PC 069 382 19 00189 déposé le 10 juillet 2019 - Projet : Aménagement d'un restaurant, création de - Surface de plancher et modification en façade. - Surface créée : 265 m² - Terrain : 16 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1231 m² - Demandeur : Woko 17 rue Hector Bermopz 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Truong Minh-Duc - Auteur : Ind Architecture 5 rue de Jussieu 69002 Lyon

PC 069 381 19 00190 déposé le 10 juillet 2019 - Projet : Démolition partielle. Réhabilitation et changement de destination d'un bâtiment public en restaurant, commerce et salle de spectacle. Création de - Surface de plancher. - Terrain : 29 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 849 m² - Demandeur : Compagnie de Phalsbourg 22 place Vendôme 75001 Paris - Mandataire : M. Journo Philippe - Auteur : M. Richard Florent 60 rue Saint-André des Arts 75006 Paris

PC 069 381 19 00191 déposé le 10 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 10 rue Mulet Lyon 1er Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : Beth Habad Centre 12 rue du Palais Grillet 69002 Lyon - Mandataire : M. Gurewitz Alexandre - Auteur : M. Benamran Albert 24 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 387 19 00192 déposé le 11 juillet 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de bureaux avec création de 52 aires de stationnement - Surface créée : 5102 m² - Terrain : 65 rue Michel Félizat Lyon 7ème Superficie du terrain : 2157 m² - Demandeur : COGV 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : BBC&Associés 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 386 19 00193 déposé le 12 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade et modification de toiture - Surface créée : 69 m² - Terrain : 90 rue des Charmettes Lyon 6ème Superficie du terrain : 429 m² - Demandeur : AI2 Charmettes 89 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. LARGE Bastien - Auteur : M. Joly Julien 40 boulevard de Balmont 69009 Lyon

PC 069 388 19 00194 déposé le 12 juillet 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 134 logements avec création de 118 aires de stationnement - Surface créée : 12042 m² - Terrain : 67 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème Superficie du terrain : 4795 m² - Demandeur : SNC 71 avenue Mermoz Lyon 2016 1 rue de l'Eglise 39290 Rainans - Mandataire : M. Vincent Patrick - Auteur : Archigroup 411 allée des Noisetiers 69579 Limonest Cedex

PC 069 388 19 00195 déposé le 12 juillet 2019 - Projet : Construction d'un bâtiment industriel et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 123 m² - Terrain : 18 rue Jean Chevailler Lyon 8ème Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : M. Ben Arous Fabrice 18 rue Jean Chevailler 69008 Lyon

PC 069 385 19 00196 déposé le 12 juillet 2019 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et construction d'un abri de jardin - Surface créée : 51 m² - Terrain : 13 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 1097 m² - Demandeur : M. Brault François 58 cours de la Liberté 69003 Lyon - Auteur : BBC Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

PD 069 384 19 00027 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Démolition de deux cheminées - Terrain : 7 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Mme Ceddia Anna 7 rue Pailleron 69004 Lyon

PD 069 389 19 00028 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 93 rue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 2693 m² - Demandeur : La Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

PD 069 383 19 00029 déposé le 9 juillet 2019 - Projet : Démolition partielle d'un entrepôt - Terrain : 47 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 182 m² - Demandeur : MILLIDERE 8 rue de la Ligne de l'Est 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Firat Ekrem

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

US 069 386 19 00296 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation 53 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 83 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 135 m² - Demandeur : Mme Guillot Audilenz 42 rue d'Aubigny 69003 Lyon - Auteur : GALYO 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 386 19 00297 déposé le 8 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 127 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 568 m² - Demandeur : M. Clair Alain 78 rue Pierre Baizet 69009 Lyon - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 381 19 00298 déposé le 10 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,03 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : Mme Besnard Mélodie 9 rue des Capucins 69001 Lyon - Auteur : Rolin-Bainson 7 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 383 19 00299 déposé le 10 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 252 bis rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 506 m² - Demandeur : M. et Mme Moreno Yves et Isabelle 7 rue Claude Salvy 66700 Argeles sur Mer - Auteur : Regie Lyon Métropole 155 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

US 069 384 19 00300 déposé le 10 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26,84 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 277 m² - Demandeur : M. Desharbes Marc 50 bis grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Auteur : Regie Delastre 18 place de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 386 19 00301 déposé le 11 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57 m² en cabinet de psychothérapie - Terrain : 15 rue Crillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Mme Bouchard Marie 9 rue des Marronniers 69002 Lyon - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 387 19 00302 déposé le 11 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 81 m² en cabinet de médecine générale - Terrain : 50 rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 684 m² - Demandeur : Docteurs Cabot et Paget Sophie et Garance 50 rue de l'Université 69007 Lyon - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 19 00303 déposé le 9 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68 m² en cabinet paramédical - Terrain : 6 allée du Parc Lyon 3ème Superficie du terrain : 15243 m² - Demandeur : Mme Blanc Alice 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon

US 069 382 19 00304 déposé le 11 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'une partie (15 m²) d'un local d'habitation de 34,40 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 11 rue Smith Lyon 2ème Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Mme Salgon Agathe-Laure 11 rue Smith 69002 Lyon - Auteur : SLCI SIMONNEAU 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 381 19 00305 déposé le 11 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue de la Vieille Lyon 1er Superficie du terrain : 571 m² - Demandeur : M. Azoulay Maurice 87 rue Jean-Marie Fritz 83400 HYERES

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

DP 069 382 19 00430 Décision du 9 juillet 2019 à luna vitucci holding 24 rue barrême 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 383 19 00500 Décision du 10 juillet 2019 à Anc Couverture chemin de Bret 38290 La Verpilliere - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 76 rue Trarieux Lyon 3ème

DP 069 383 19 00566 Décision du 10 juillet 2019 à Azur Catamarans Yachts Place Marechal Joffre 83400 Hyeres - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 383 19 00713 Décision du 10 juillet 2019 à La Raffinerie 212 rue Benjamin Delessert 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 113 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 382 19 00794 Décision du 9 juillet 2019 à SNC Brest 57 rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25-27 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 382 19 00811 Décision du 10 juillet 2019 à Mme Puy Sylvie 270 montée du valadas 30133 Les Angles - Projet : Modification de toiture - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 381 19 00849 Décision du 9 juillet 2019 à MPRI Pont de la Fumée 42600 Montbrison - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 rue Bouteille Lyon 1er

DP 069 382 19 00939 Décision du 9 juillet 2019 à M. Barioz Olivier 19 rue Sainte-Geneviève 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 cours Suchet Lyon 2ème

DP 069 383 19 00966 Décision du 10 juillet 2019 à M. Jouini Rachid 21 rue des Serpollières 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 47 m² - Terrain : 42 rue Turbil Lyon 3ème

DP 069 385 19 00998 Décision du 9 juillet 2019 à Mi Ly 8 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue du Professeur Pierre Marion Lyon 5ème

DP 069 386 19 01008 Décision du 9 juillet 2019 à Cabinet

DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades et réfection de toiture - Terrain : 43-45 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 381 19 01050 Décision du 9 juillet 2019 à Focaccia 71 b rue des Aqueducs 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er

DP 069 382 19 01053 Décision du 9 juillet 2019 à Metropole De Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon CEDEX 03 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 386 19 01071 Décision du 9 juillet 2019 à La Compagnie Des Circuits Courts 108 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 90 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 381 19 01086 Décision du 9 juillet 2019 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Bon Pasteur Lyon 1er

DP 069 381 19 01101 Décision du 9 juillet 2019 à SCI Tabuteau 6 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 21 rue Longue Lyon 1er

DP 069 383 19 01104 Décision du 10 juillet 2019 à Neowi - ABCR 9 place Raspail 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 78 rue Molière Lyon 3ème

DP 069 385 19 01121 Décision du 9 juillet 2019 à M. Termini Olivier 84 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade et installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 84 rue des Aqueducs Lyon 5ème

DP 069 386 19 01146 Décision du 9 juillet 2019 à ASF Toitures Sarl avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 129 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 385 19 01148 Décision du 9 juillet 2019 à Mme Treppoz Sophie 18 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Modification de façades - Terrain : 18 montée du Gourguillon Lyon 5ème

DP 069 386 19 01151 Décision du 9 juillet 2019 à Elite Travaux 4 allée de Nyons 69190 Saint-Fons - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 67 rue Masséna Lyon 6ème

DP 069 386 19 01153 Décision du 9 juillet 2019 à M. Duperray Benjamin 3 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 381 19 01159 Décision du 9 juillet 2019 à ASF Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Lemot Lyon 1er

DP 069 386 19 01164 Décision du 9 juillet 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20b rue Godefroy Lyon 6ème

- DP 069 381 19 01168 Décision du 9 juillet 2019 à Ville De Lyon DGTB Secteur 1/2/4 69205 Lyon CEDEX 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Bouteille Lyon 1er
- DP 069 381 19 01169 Décision du 9 juillet 2019 à Ville De Lyon DGTB Secteur 1/2/4 69205 Lyon CEDEX 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Sergent Blandan Lyon 1er
- DP 069 386 19 01174 Décision du 9 juillet 2019 à Sarl MLW Lyon 48 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 185 cours La Fayette Lyon 6ème
- DP 069 381 19 01182 Décision du 9 juillet 2019 à Firce Capital 47 avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 12 rue Mulet Lyon 1er
- DP 069 382 19 01185 Décision du 9 juillet 2019 à Summer Store 1 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Réfection de la devanture - Terrain : 1 place gailleton Lyon 2ème
- DP 069 382 19 01191 Décision du 9 juillet 2019 à Ertp Thomas 580 rue de Chavanne 69400 Arnas - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 place Antonin Poncet Lyon 2ème
- DP 069 382 19 01200 Décision du 9 juillet 2019 à Meljac 5 rue Charles Dullin 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 5 rue Charles Dullin Lyon 2ème
- DP 069 382 19 01204 Décision du 9 juillet 2019 à SCI H2L 34 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Vaubecour Lyon 2ème
- DP 069 382 19 01219 Décision du 9 juillet 2019 à GRL 1 rue Jean de Tournes 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue Jean de Tournes Lyon 2ème
- DP 069 383 19 01229 Décision du 10 juillet 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 290 rue Garibaldi Lyon 3ème
- DP 069 388 19 01266 Décision du 9 juillet 2019 à Mme Laurin Pauline 23 rue Guilloud 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 12 impasse Bazat Lyon 8ème
- DP 069 387 19 01280 Décision du 10 juillet 2019 à M. Armand Boris 132 rue de Gerland 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 132 rue de Gerland Lyon 7ème
- DP 069 382 19 01305 Décision du 9 juillet 2019 à Foncia Saint Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 77 cours Charlemagne Lyon 2ème
- DP 069 383 19 01345 Décision du 10 juillet 2019 à Chomette Sas 5 cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques et réfection de toiture - Terrain : 9 rue Julien Lyon 3ème
- DP 069 388 19 01411 Décision du 9 juillet 2019 à M. Luong Trong Nghia 74 rue Villon 69008 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 74 rue Villon Lyon 8ème

Permis de construire délivré pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

- PC 069 387 15 00351 M03 - Arrêté du 11 juillet 2019 Modificatif à SCI Technopark 2 33 avenue Foch 69006 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment d'activités mixtes (bureaux, industrie) et création de 63 aires de stationnement - Surface créée : 2684 m² - Terrain : Zac rue Professeur Jean Bernard Angle Saint Jean de Dieu Lyon 7ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 8 au 12 juillet 2019

- US 069 381 19 00207 - Arrêté du 12 juillet 2019 à Mme Chevrier Marie Laure 4 rue Désirée 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,69 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 Désirée Lyon 1er
- US 069 386 19 00237 - Arrêté du 12 juillet 2019 à Mme André Ulrike 57 chemin des Epinettes 69580 Sathonay-Village - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49 m² en cabinet de psychothérapie - Terrain : 9 rue Garibaldi Lyon 6ème
- US 069 383 19 00259 - Arrêté du 12 juillet 2019 à M. Rivory Sébastien 437 route de Boringes 74140 Saint-Cergues - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23,10 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 193 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- US 069 383 19 00260 - Arrêté du 12 juillet 2019 à M. Rivory Sébastien 437 route de Boringes 74140 Saint-Cergues - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 193 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- US 069 384 19 00262 - Arrêté du 12 juillet 2019 à Mme Escalier Lucie 3 rue Dangon 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Dangon Lyon 4ème
- US 069 381 19 00263 - Arrêté du 12 juillet 2019 à M. STRIBY Jérôme 23 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Imbert Colomes Lyon 1er
- US 069 387 19 00267 - Arrêté du 12 juillet 2019 à M. Cocco Jeremy 19 boulevard Yves Farge 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27,73 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Camille Desmoulins Lyon 7ème
- US 069 383 19 00271 - Arrêté du 12 juillet 2019 à SCI NS Immobilier 95 rue Masséna 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 248 cours La Fayette Lyon 3ème
- US 069 381 19 00274 - Arrêté du 12 juillet 2019 à Mme Duval Mireille 95 chemin de Montray 69110 Sainte Foy Lès Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Bouteille Lyon 1er
- US 069 382 19 00275 - Arrêté du 12 juillet 2019 à M. Chabran Quentin 3 rue Hippolyte Flandrin 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,82 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue Palais Grillet Lyon 2ème